

Rites domestiques dans l'habitat de Lattes sépultures et dépôts d'animaux

par Véronique Fabre

19.1. Introduction

La découverte, par Henri Prades et le Groupe archéologique Painlevé, entre 1964 et 1983, de plusieurs inhumations d'enfants morts en bas âge et de dépôts d'animaux soulevait déjà de façon claire la question de l'existence de rites domestiques à Lattes. Lorsqu'en 1985-1986, les fouilles programmées ont mis au jour cinq autres de ces dépôts et un crâne humain isolé, nous avons décidé d'en entreprendre l'étude, tant au point de vue topographique et stratigraphique qu'au point de vue ostéologique. Il s'agissait de déterminer d'une part, quelle était la nature exacte des vestiges retrouvés et d'autre part, quelle place leur était impartie au sein même de l'habitat.

Dans un premier temps nous traiterons donc des cas issus des fouilles récentes de Lattes/Saint-Sauveur, puis nous élargirons notre étude aux autres exemples lattois et languedociens, afin de les replacer dans un contexte plus général. Ces comparaisons permettront de proposer une synthèse de l'ensemble des informations recueillies et de poser la question de la ou des fonctions de ces dépôts dans les sociétés protohistoriques.

19.2. Analyse des données archéologiques

Cette partie est donc consacrée à l'analyse des données fournies depuis 1985 par le site de Lattes au lieu-dit Saint-Sauveur (1). Dans un premier temps, il sera question des restes humains. Puis, avant de traiter des dépôts d'animaux proprement dits, nous examinerons le cas particulier d'un dépôt mixte, comportant à la fois l'inhumation d'un enfant mort prématurément et les restes d'au moins trois animaux différents.

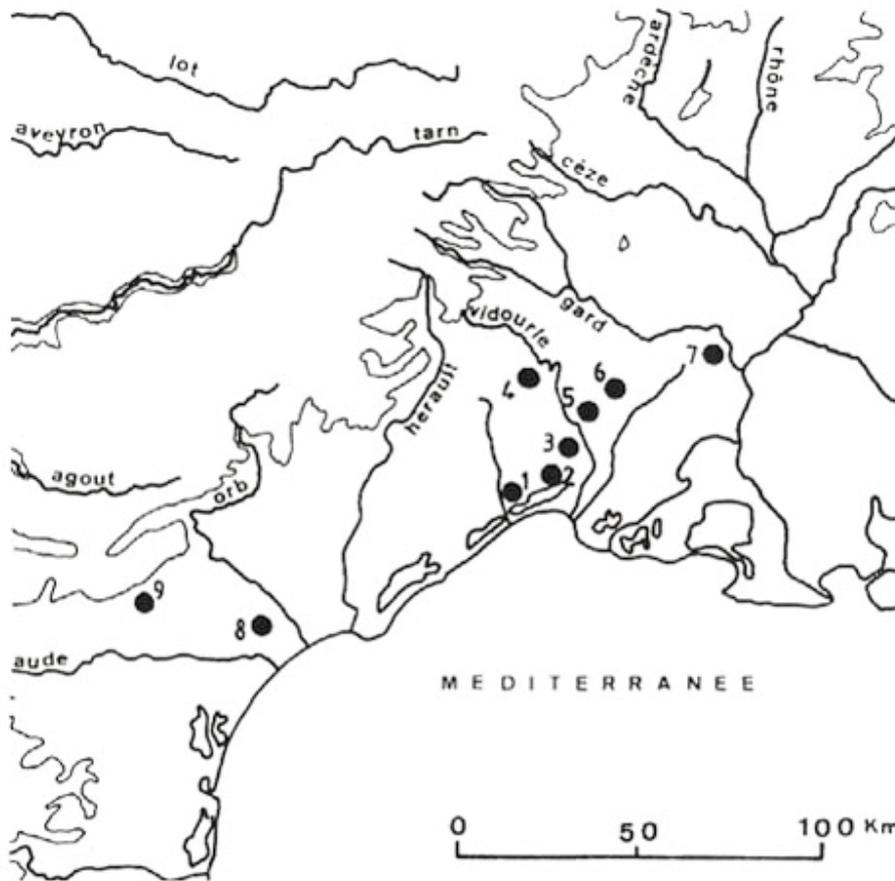
La répartition topographique de ces divers dépôts est représentée fig. 19-2: le crâne de l'îlot 1 y est figuré par un triangle, les dépôts d'animaux par un carré associé à une lettre (a pour celui de l'îlot 4, b pour celui de l'îlot 3) ; enfin, les inhumations d'enfants par des ronds noirs accompagnés d'une lettre - à laquelle correspond le numéro sous lequel sont inventoriés les ossements. Pour certains d'entre eux qui n'ont pas été repérés à la fouille mais lors de l'étude de la faune, il a fallu se référer aux coordonnées de la couche archéologique dont ils étaient issus et aux informations complémentaires contenues dans les bordereaux

d'enregistrement de la fouille. La localisation ainsi obtenue, signalée par un cercle, manque de précision mais est suffisamment probante pour permettre de tirer un certain nombre d'enseignements.

19.2.1. Le crâne de l'îlot 3 (SP 138)

C'est dans un remblai de la pièce 7 qu'a été retrouvé, en 1985, le crâne et un tronçon du rachis cervical d'un enfant. Le dépôt avait été placé à environ 15 cm du parement sud du mur M103. Au niveau du sol 3127, en surface, un fragment de dolium posé au-dessus en marquait l'emplacement. Aucune trace de fosse d'installation n'a été décelée. A proximité du crâne, tout contre le mur, une mandibule gauche (I1 à P4) de porc mâle reposait sur le sol sous-jacent (fig. 19-3). Le fragment de dolium recouvrait-il également cette mandibule? D'après les observations faites à la fouille il semble bien que cette dernière et le crâne ne formaient qu'un seul et même dépôt (2). Cet ensemble se rattache à la phase 3E de l'îlot, datée du dernier quart du III^e s. av. n. è.

Après avoir été dégagé, le crâne a été prélevé tel quel avec une motte de terre. Il nous a ensuite été



- 19-1: Localisation des gisements cités. 1: Lattes; 2: Camp Redon, La Rallongue (Lansargues), Tonnerre I (Mauguio); 3: Ambrussum (Villetelle); 4: Plan de la Tour (Gailhan); 5: La Liquière (Calvisson); 6: Les Castels (Nages); 7: Le Marduel (Saint-Bonnet); 8: Ensérune (Nissan); 9: Le Cayla (Mailhac).

confié en même temps que les documents relatifs à sa découverte. Une fouille en laboratoire a pu alors être effectuée.

Le crâne reposait sur sa face latérale droite, la face antérieure au nord-est. Le fait que les os aient été retrouvés en parfaite connexion anatomique (fig. 19-3) indique qu'il n'a pu être inhumé dans un espace vide. Un sédiment très fin, identique à celui environnant le crâne, comblait la boîte crânienne. Il s'agit là très certainement du résultat d'infiltrations qui se seraient produites au fur et à mesure de la décomposition des viscères cérébraux, assez rapidement pour empêcher les os de la voûte de s'affaisser totalement. Le squelette céphalique, en assez bon état de conservation, est à peu près complet (fig. 19-4). Seuls un fragment du pariétal gauche et pratiquement toute la moitié gauche de l'écaille de l'occipital manquent. Ces deux pièces correspondent à

la face par laquelle apparaissait le crâne. Les cassures ne semblent pas différentes de celles observées sur les autres os de la voûte brisés par le poids des sédiments. Ceci n'explique pourtant pas l'absence de ces deux fragments.

Les quatre premières vertèbres cervicales étaient en connexion avec le squelette céphalique. Nous n'avons relevé sur celles-ci aucune trace pouvant se rapporter à une décollation ou bien à un sectionnement des ligaments. Le crâne aurait donc été prélevé sur un cadavre en cours de décomposition. En effet, si l'on exclut l'hypothèse d'une véritable opération chirurgicale, il n'a pu être dissocié du corps qu'après la disparition des masses musculaires, les ligaments étant alors visibles. Ce n'est qu'à ce stade qu'un prélèvement du crâne et des quatre cervicales en connexion anatomique a pu être réalisé, avec ou sans découpe des ligaments et cela sans laisser de

traces sur l'os. D'autre part, le fait que les vertèbres aient été retrouvées en connexion stricte montre qu'elles étaient encore maintenues par les tensions articulaires lors de la manipulation. Enfin, cette dernière n'a pu être effectuée qu'avant que les tensions articulaires du crâne et notamment de la mandibule (celles-ci étant les plus labiles) aient disparu.

Il faut également noter la présence de deux osselets de l'oreille interne — un malleus et un étrier que nous n'avons pu latéraliser — et de l'arc antérieur de l'atlas, qui ne figurent pas sur le schéma d'inventaire.

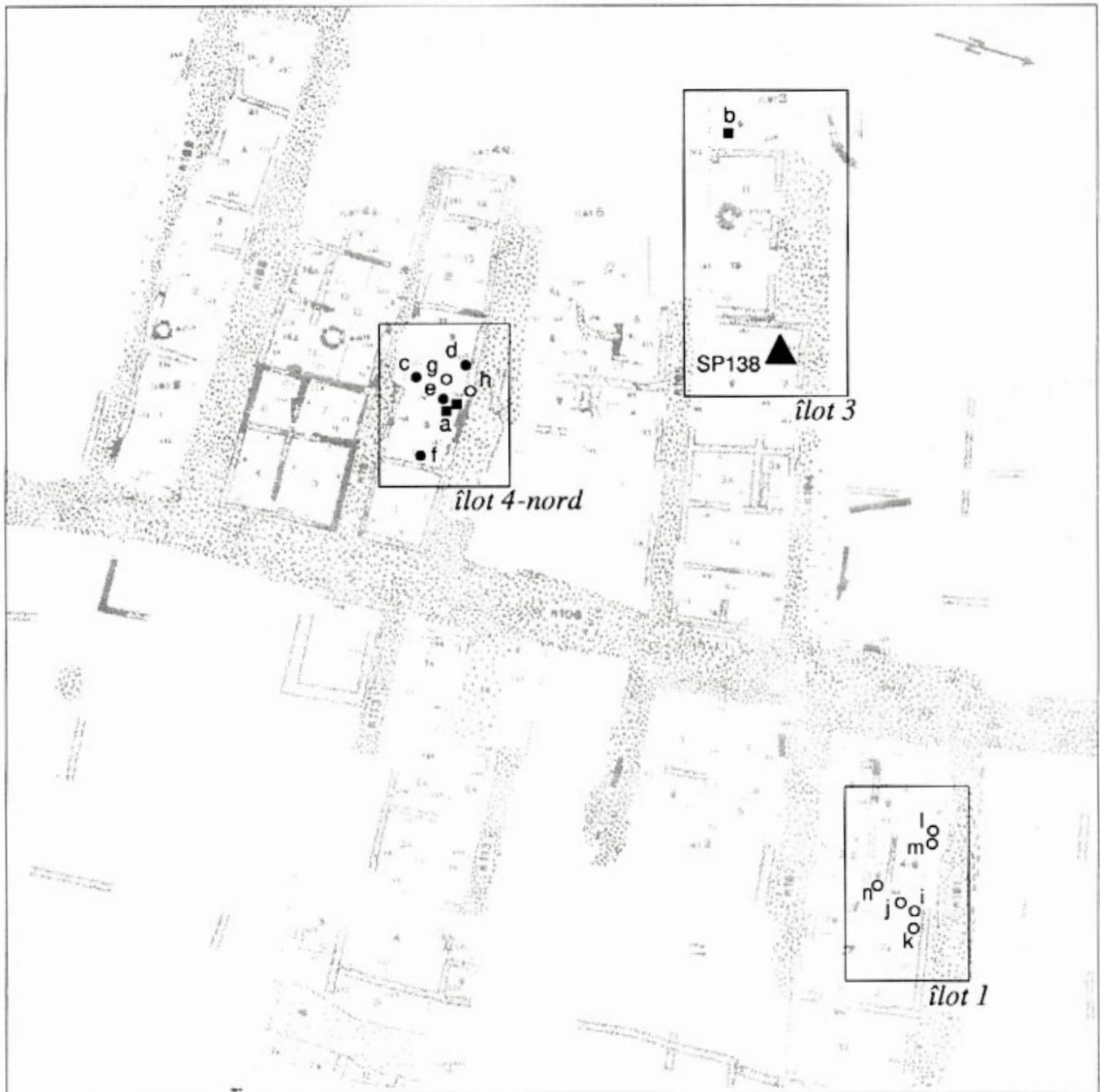
En ce qui concerne la maturation squelettique, nous avons remarqué que la symphyse mentonnière, les sutures métopique et petro-squameuse externe et enfin, les héli-arc-neuraux de C2, C3 et C4 étaient soudés. Il s'agit visiblement d'un enfant très jeune: toutes les pièces sont immatures.

La diagnose de l'âge au décès a été établie d'après les tables de Ubelaker (3) concernant l'âge dentaire. Elles indiquent un âge d'environ un an et demi.

Nous sommes donc ici en présence de ce que nous appellerons une sépulture secondaire partielle: la région du corps inhumée a été sans conteste volontairement sélectionnée. Les observations relatives à la dynamique de décomposition du cadavre permettent d'évaluer le degré de décomposition atteint au moment du prélèvement. Par sa structure et sa nature, cette inhumation constitue un fait unique: aucun autre cas de ce type n'a été identifié dans d'autres habitats languedociens.

19.2.2. Les inhumations de périnataux (4)

Notons qu'elles se répartissent essentiellement dans deux îlots (1 et 4-nord). A l'intérieur même de ceux-ci, elles se regroupent dans deux pièces contiguës: 8 et 9 pour l'îlot 4-nord, 7A et 6 pour l'îlot 1. Hormis ces quatre groupes, on ne dénombre jusqu'à ce jour qu'un seul exemple dans l'îlot 5 (5). En ce qui concerne l'étude de chaque cas, pour des raisons pratiques, nous avons préféré adopter un classement topographique, par îlot et par pièce, plutôt qu'un classement chronologique. De même, nous partons du postulat que chaque numéro d'inventaire, sous lequel sont enregistrés un ou plusieurs os selon les découvertes, représente un individu. Il sera possible par la suite, pour chacun des cas, de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.



• 19-2: Lattes Saint-Sauveur, plan de la zone fouillée avec répartition des dépôts. Sépultures de périnataux. Îlot 4: 4197 (c), 4203 (d), 4247 (e), 4239 (f), 4210 (g), 4150 (h). Îlot 1: 1165 (i), 1169 (j), 1145 (k), 1244 (l), 1236 (m), 1012 (n).

a) Dans l'îlot 1

– L'individu 1012 n'est représenté que par l'ilion droit. Sa mesure indique une taille corporelle d'environ 55 cm. L'enfant serait donc mort sinon peu après sa naissance, du moins aux alentours du

terme. Cet os a été trouvé parmi la faune lors de l'étude de cette dernière. De surcroît, il est impossible de le localiser topographiquement et stratigraphiquement puisqu'il provient du nettoyage des tranchées d'épierrement du secteur.

– La couche archéologique 1244 se situe dans

l'angle nord-ouest de la pièce 6, le long du mur M41 (6). D'une épaisseur de 18 cm, elle constitue en fait le remblaiement de la fosse 188. Cette dernière, de forme circulaire, avait des bords arrondis et des fragments de céramiques avaient été déposés à plat contre la paroi. Après avoir été comblée avec le



• 19-3: Dépôt d'un crâne d'enfant et d'une mandibule de porc dans l'îlot 3 (photo C. Maccotta).

sédiment 1244, elle a été recouverte par le remblai 1236. Les ossements enregistrés sous le numéro 1244 n'ont pas été retrouvés à la fouille mais lors de l'étude de la faune. D'autre part, l'intégralité du sédiment contenu dans la fosse a été tamisée et aucun os humain n'a été retrouvé. Il est donc fort probable que ces os se rattachent en fait au niveau supérieur (1236) daté du dernier quart du IIIe s. av. n. è. (phase 1C1d). Ils devaient affleurer à la surface du remplissage de la fosse. Seule la partie inférieure du corps, quoique très incomplète, est représentée (fig. 19-5). L'étude ostéométrique désigne une taille corporelle d'environ 56 cm qui n'est pas incompatible avec le terme de la grossesse mais tout de même un peu grande en comparaison des autres exemples connus. Il est possible que cet enfant ait vécu quelques jours après sa naissance.

– Les ossements correspondants à l'individu 1236 ont également été retrouvés lors de l'étude de la faune. Ils se rattachent à la couche du même numéro, d'une épaisseur de 4 à 13 cm, recouvrant tout le secteur de la pièce 6 situé au nord du mur M45 (7). Cette couche a été identifiée comme étant un niveau d'abandon correspondant

à la phase 1C1d datée du dernier quart du IIIe s. av. n. è. Sur les trois os enregistrés, deux sont fragmentés et par conséquent non mesurables (fig. 19-6). L'étude ostéométrique ne repose donc que sur les données fournies par le fémur gauche. Il s'agirait d'un sujet assez grand, sa stature se situant entre 56 et 57 cm. Comme dans le cas précédent, il est possible qu'il ait vécu quelques jours après la naissance.

– Les pièces osseuses formant l'individu 1165 ont été retrouvées lors de l'analyse de la faune extraite à la fouille en 1985. Elles appartiennent à l'u.s. 1165 située dans l'angle nord-ouest de la pièce 7A (8). Il s'agit d'un foyer (FY 127) de forme ovulaire (32 sur 48 cm) de deux centimètres d'épaisseur. Stratigraphiquement il reposait sur le sol d'occupation 1168 dont le limon, à cet endroit précis, était rubéfié sur un ou deux centimètres d'épaisseur. L'ensemble, foyer et sol, appartient à la phase 1D1 datée du deuxième quart du IIIe s. av. n. è. Ainsi, la localisation relativement précise et l'étendue réduite de l'u.s. dont les ossements sont issus, permettent de bien les situer topographiquement, même si une marge d'erreur subsiste. Il semble cependant difficile que le foyer ait pu contenir un corps, sa superficie et surtout son épaisseur (3 à 4 cm avec la terre rubéfiée sous-jacente) n'étant pas suffisantes. D'autre part, les os ne portaient aucune trace de crémation. Le corps a donc bien été inhumé et non incinéré. Par conséquent, on peut supposer qu'il appartenait à un niveau inférieur au sol 1168. Du squelette il ne subsiste que les os longs des membres inférieurs et la partie distale de l'ulna gauche (fig. 19-7). Sa taille corporelle, d'environ 51 cm, correspond à un âge au décès situé aux alentours du terme.

– C'est aussi parmi la faune qu'ont été retrouvés les os du sujet 1169. La couche (1169) dont ils sont issus se situait à l'ouest de la pièce 7A, formant une bande de 0,80 à 1 m de large et de 3 à 9 cm d'épaisseur le long du mur M106 (9). Il s'agit d'un remblai, probablement lié au réaménagement du sol 1168, correspondant également à la phase 1D1 et donc daté du deuxième quart du IIIe s. av. n. è. Ici, c'est essentiellement la partie supérieure du corps qui est représentée (fig. 19-8). Du squelette crânien ne sont présents que le basi-occipital, un fragment de l'écaïlle de l'occipital, un fragment de la grande aile gauche du sphénoïde, un morceau de l'hémi-mandibule gauche et un fragment de frontal. Le membre supérieur droit n'est figuré que par la clavicule et la scapula; le gauche par l'extrémité distale du radius et le deuxième métacarpien. De la partie inférieure du corps il ne subsiste que l'ilion gauche. En ce qui concerne les côtes et la colonne vertébrale, c'est le côté gauche qui est le mieux attesté. D'après sa taille corporelle estimée à environ 51 cm, il s'agit d'un individu mort aux alentours du terme.

– L'humérus et le fragment de radius droits répertoriés sous le numéro 1145 sont issus du comblement de la tranchée de fondation de la moitié ouest du mur M121, à l'intérieur de la pièce 7A (10). Cette unité stratigraphique se rattache à la phase 1C2 (troisième quart du IIIe s. av. n. è.). L'étude ostéométrique, ne reposant que sur l'humérus droit, définit une stature d'environ 50 cm qui s'accorde à un âge au décès situé aux alentours du terme de la gestation.

Certaines observations permettent de proposer des regroupements de ces restes humains. En ce qui concerne la pièce 6, c'est surtout la proximité stratigraphique des couches 1244 et 1236, contenant toutes deux des ossements de périnataux, qui est frappante. Il paraissait donc primordial de vérifier si les inventaires des restes osseux étaient complémentaires et si la taille, ou l'âge au décès des deux individus pouvait s'accorder. Après superposition des fiches d'inventaire, il n'est apparu aucun doublet. D'autre part, la taille corporelle estimée est d'environ 56 cm pour le sujet 1244 et entre 56 et 57 cm pour le sujet 1236: on peut donc considérer qu'ils sont de même stature. Enfin, les fémurs droit et gauche correspondant respectivement aux numéros 1244 et 1236, sont très probablement symétriques. De telles liaisons entre les différents types de données semblent bien confirmer l'hypothèse selon laquelle les restes osseux 1244 et 1236 ne formeraient en réalité qu'un seul et même individu.

Stratigraphiquement, 1244 ne peut se trouver dans la fosse 188 mais plutôt juste au-dessus. 1236 provient justement du remblai qui recouvre le niveau d'occupation auquel appartient la fosse. Il est donc presque certain que le corps a été inhumé dans le remblai 1236. Il est impossible de situer chronologiquement l'inhumation par rapport à l'établissement du remblai. Nous considérons donc qu'elle appartient à la phase 1C1d, qui est celle du remblai, datée du dernier quart du IIIe s. av. n. è.

Les trois ensembles d'ossements retrouvés dans la pièce 7A (1165, 1169 et 1145) sont, topographiquement et stratigraphiquement, assez proches. Le sujet 1165 a été exhumé d'un foyer qui reposait sur le sol 1168 ayant comme support le remblai 1169. Mais on a vu qu'il devait en fait appartenir à un niveau

inférieur au sol d'occupation. Or, la couche sous-jacente (1169) a également livré les ossements d'un nouveau-né. Nous avons donc regardé si les os 1165 et 1169 pouvaient s'apparier. D'un point de vue ostéologique, ils se rapportent à une taille corporelle identique d'environ 51 cm et l'on ne relève aucun doublet. Si aucun os ne permet de vérifier la question des symétries, il reste cependant tout à fait probable que ces deux ensembles appartiennent au même individu, sans doute enterré dans le remblai 1169.

La relation entre les ossements appartenant aux u.s. 1169/1165 et 1145, tant au point de vue stratigraphique que topographique, est plus lâche. Elle n'est pourtant pas impossible. La taille présumée de ce sujet étant d'environ 50 cm, elle n'est pas incompatible avec celle des deux autres — d'autant plus qu'elle n'est basée que sur la mesure de

l'humérus droit.

La superposition des trois inventaires des pièces osseuses ne révèle aucun doublet. Enfin, il s'avère que les deux moitiés distales de radius de 1169 et 1145 sont parfaitement compatibles, la symétrie étant tout à fait plausible.

Ainsi, l'individu 1165 se rattache très probablement au nouveau-né 1169 avec lequel s'accorderait le fragment de radius droit du sujet 1145. Ces trois ensembles d'ossements appartiendraient donc au même enfant mort dans la période périnatale et qui aurait été inhumé dans le remblai 1169. Il est possible que la sépulture ait été en relation avec le sol 1168 - les ossements retrouvés dans le foyer devaient être contenus dans la terre rubéfiée immédiatement sous-jacente. L'inhumation est alors datée du deuxième quart du IIIe s. av. n. è. (phase 1D1).

b) Dans l'ilot 4-nord

— Situé dans le quart nord-est de la pièce 9, à 30 cm environ au sud du mur 225, le dépôt DP240 (fig. 19-9) était compris dans un remblai (4197) compact et hétérogène d'une épaisseur approximative de 40 cm. Cette couche correspond à une phase de réaménagement de la pièce. Le dépôt se composait essentiellement d'une urne en céramique tournée à cuisson réductrice (fig. 19-10, n°1) contenant le squelette d'un nouveau-né. L'urne, retrouvée intacte, était dépourvue de couverture et simplement posée verticalement dans le remblai. A sa base, un calage d'éclats de calcaires et de fragments d'amphore pouvant appartenir au même vase était posé plus ou moins à plat. Le cadavre avait été déposé au fond de l'urne. Il était recouvert d'un sédiment homogène très fin dont la texture différait, semble-t-il, du remblai dans lequel était encaissé le dépôt. Il est alors possible que l'urne ait été comblée avec un sédiment sélectionné aussitôt après que le cadavre y ait été dépo-

Légende des schémas d'inventaire des ossements :

-  la région est présente et identifiée avec certitude
-  l'os est présent, mais fragmenté et/ou érodé et/ou écrasé
-  fragments présents, dont la situation exacte n'est pas reconnue

Légende des diagrammes dentaires :

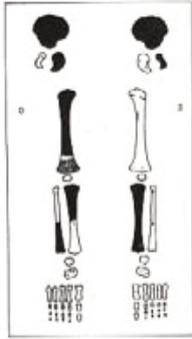
-  l'élément est présent *in situ*
-  l'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
-  l'identification de l'élément isolé n'est que supposée
-  germe présent *in situ*

Légende des tableaux :

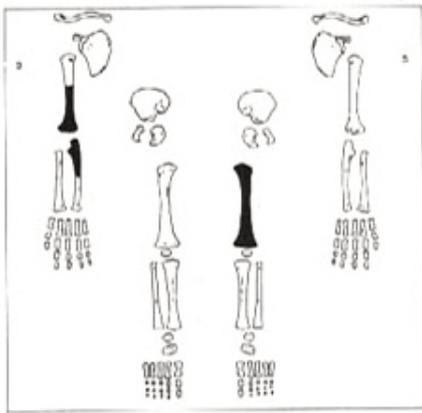
-  l'élément est présent, complet et identifié avec certitude
-  l'élément est présent mais fragmenté
-  l'identification est incertaine
-  un de ces deux éléments est présent



• 19-4: Inventaire des restes osseux du crâne 3158 et légende des schémas et tableaux d'inventaire des ossements établis par Henri Duday d'après Meiklejohn et al. 1984.



• 19-5: Schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 1244.



• 19-6: Schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 1236.

sé; à moins qu'il ne s'agisse d'un sédiment d'infiltration.

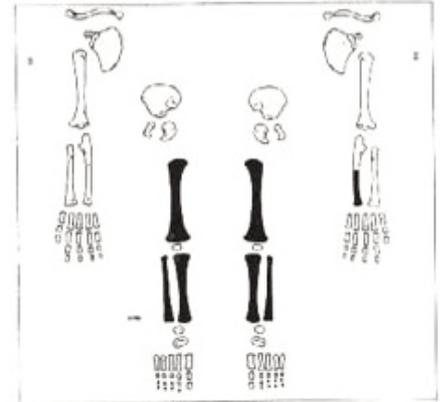
Les traces d'un éventuel creusement lié à l'installation du dépôt ont été recherchées mais non repérées. Il est pourtant peu probable que l'urne et son calage aient été simplement posés avant l'étalement du remblai puisque ce dernier se rattache à la phase 4nD (troisième quart du Ier s. av. n. è.) alors que l'urne, par sa typologie, appartient à la phase 4nC datée du dernier quart du Ier s. av. n. è. Une fosse aurait donc été creusée à partir d'un sol supérieur, qui n'a pu être observé puisqu'il devait se trouver au-dessus du niveau d'arasement du site. Elle a pu être ensuite immédiatement rebouchée avec la même terre, rendant ainsi le creusement invisible (fig. 19-11). Le dépôt serait donc postérieur au remblai dans lequel il aurait été placé et remonterait au dernier quart du Ier s. av. n. è.

L'inventaire des pièces osseuses (fig. 19-12) atteste un squelette assez bien conservé puisque pratiquement complet, ce que laissent présager les conditions d'inhumation, l'urne le protégeant des risques de perturbations. Par conséquent, l'absence de certains ossements, tels que la scapula gauche et l'ilion droit, et l'altération parfois importante dont nombre d'entre eux portent les marques sont assez surprenantes. On note par ailleurs la présence de cinq cuspides de molaires qui ne figurent pas sur la fiche d'inventaire car il n'a pas été possible de les identifier précisément.

D'après l'étude ostéométrique la taille corporelle de l'enfant se situe entre 51 et 54 cm, ce qui correspond à un âge au décès proche du terme de la grossesse. D'autre part, l'étude des ossements a révélé un certain nombre d'anomalies d'ordre pathologique. On enregistre tout d'abord une atrophie très nette de toute la partie droite du squelette post-cranien. A ceci s'ajoute une hypotrophie de l'hémi-arc neural gauche de l'atlas et éventuellement, des dernières thoraciques et premières lombaires. Ainsi, on remarque au niveau de l'atlas un changement de latéralité (droite/gauche) de l'atrophie par rapport au reste du squelette post-cranien. Il est impossible, sans une étude paléopathologique, de déterminer quelle fut la cause de ces anomalies osseuses et de savoir si ces dernières sont directement liées à la mort de l'enfant. Certes, il paraît judicieux de penser que son infirmité en faisait un être plus vulnérable.

– L'individu 4197 a été exhumé, tout comme le précédent, lors du démontage du remblai dont il porte le numéro d'enregistrement. Aucun relevé n'a été effectué. Seules les coordonnées en x et y ont été notées, avant que les ossements ne soient ramassés. Par conséquent, nous n'avons aucune information quant aux conditions d'inhumation. D'après les quelques observations faites lors de sa découverte, le squelette semblait bien, dans l'ensemble, être en connexion anatomique. Il se situait à environ 20 cm du mur M161, pratiquement dans l'angle sud-est de la pièce (fig. 19-9). Dans ce cas, comme dans le précédent (4203), les mêmes problèmes stratigraphiques se posent. Mais, rien ne permet ici de recalculer chronologiquement le dépôt par rapport à l'établissement du remblai. Nous devons donc nous en tenir à la datation de ce dernier qui correspond au troisième quart du Ier s. av. n. è. (phase 4nD).

Même si de nombreux ossements sont portés manquants, l'inventaire des restes osseux (fig. 19-13) laisse finalement entrevoir ce que pouvait être le squelette 4197. Certes, ne sont présents que six hémi-arcs neuraux et trois corps vertébraux pour le rachis. Les côtes sont totalement absentes et le squelette crânien n'est représenté que par la petite aile droite du sphénoïde, ce qui est fort peu. Des membres supérieurs, il ne subsiste que le radius, les métacarpiens et quelques phalanges de la main



• 19-7: Schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 1165.

gauche. Seuls les membres inférieurs et le bassin sont assez bien représentés, quoique également incomplets. Globalement, ce sont donc les os les plus gros qui ont été ramassés.

L'étude ostéométrique révèle une taille corporelle de 55,6 cm. Ceci semble être un peu grand pour un enfant mort à la naissance, bien qu'une telle taille ne soit pas non plus incompatible avec le terme, en raison de l'importante variabilité existant à ce niveau. L'enfant aurait-il vécu quelques jours?

– C'est au cours de l'étude de la faune que l'unique os (tibia droit), enregistré sous le numéro 4210, a été retrouvé et identifié comme humain. Nous devons donc nous en tenir aux renseignements concernant la couche stratigraphique (4210) dont il est issu. Il s'agit d'un tas de déchets installé dans l'angle de la pièce avant la disparition des murs, durant le troisième quart du Ier s. av. n. è. (phase 4nD). Un nouveau-né aurait-il été déposé dans un dépotoir? Et, dans ce cas, était-ce avant ou après que celui-ci ait cessé d'être utilisé en tant que tel? Ou bien s'agit-il d'un ossement isolé jeté là? Autant de questions auxquelles il est bien difficile de répondre. La taille corporelle estimée d'après les mesures du tibia est de 48 cm, ce qui correspond à un âge au décès d'environ 9 mois et demi lunaires. Il s'agirait donc d'un sujet mort un peu avant le terme qui se situe à 10 mois lunaires.

– Les pièces osseuses rassemblées sous le numéro 4239 ont été prélevées dans le remblai du même nom, à environ 1 m des murs M2 et M162 (fig. 19-9). Ce dernier, couvrant l'ensemble de la pièce 8, a été constitué entre le dernier quart du IIe s. av. n. è. et le premier quart du Ier s. av. n. è. Toutefois, le caractère très fragmentaire des vestiges retrouvés interdit tout commentaire à propos des conditions d'inhumation. Malgré le peu de vestiges osseux (fig. 19-14) et leur mauvais état de conserva-

tion, il a été possible de déterminer que le squelette mesurait environ 45 cm. Par conséquent, l'âge au décès du sujet se situe entre 8 et 9 mois lunaires. Il s'agit donc d'un prématuré. D'autre part, le fragment d'hémifrontal gauche porte des traces de sels de cuivre (coloration verte) provenant certainement du milieu ambiant chargé en bronze.

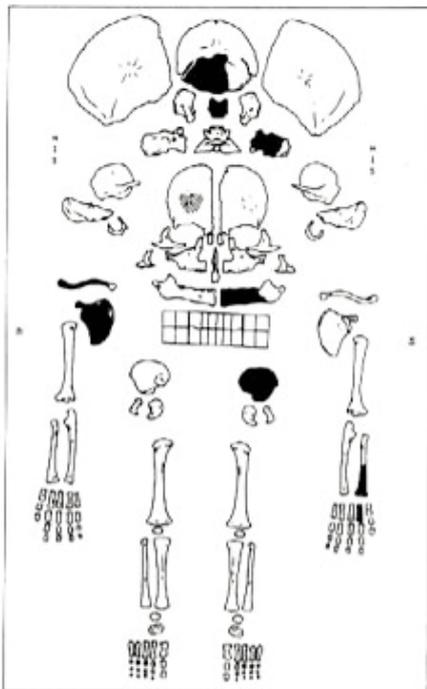
– Le fragment de fémur droit répertorié sous le numéro 4150 a été isolé au cours de l'étude de la faune. L'unité stratigraphique dont il est issu correspondant au nettoyage de la tranchée d'épierrement du mur M162, il est impossible de le replacer topographiquement et stratigraphiquement. Sa situation

sur le plan (fig. 19-2) est donc arbitraire. De plus, il n'est pas mesurable puisqu'incomplet. Par référence aux squelettes mieux connus, il est sans doute compatible avec le terme, quoique plutôt petit.

19.2.3. Un dépôt mixte

Le dépôt DP241, rassemblant les unités stratigraphiques 4230/4246, 4231/4247 et 4232, est beaucoup plus complexe que ceux étudiés précédemment. Il se compose de deux urnes et de leur contenu auxquels est associé

un dépôt annexe qui se subdivise en deux parties. Cet ensemble a été repéré à l'occasion du dégagement de la tranchée d'épierrement du mur M161 (îlot 4-nord). Il se situait dans l'angle nord-ouest de la pièce 8, c'est-à-dire à l'angle des murs M 161 et M162 (fig. 19-9). Alors que l'urne 4230 était exactement dans l'angle de la pièce, l'urne 4231 était un peu décalée vers le sud le long du mur M161. Le dépôt qui jouxtait les deux urnes, et principalement l'urne 4230, s'étendait vers l'est sur environ 30 cm (fig. 19-15). D'après les repères



COTES	droites	gauches
1	F	
2	F	
3	●	●
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		●
11		●
12		
Côtes de rang indéterminé	6 F	6 dt 3 C
Côtes de côte indéterminé	7 F	
STERNUM		
manuorium		
sternobres		

VERTEBRES	aileron	arc neural droit	corps	arc neural gauche	aileron
C1				●	
C2		●		●	
C3					
C4					
C5					
C6					
C7					
Cervicale indéterminée		3 + 1	1	2	
T1		●		●	
T2				●	
T3				●	
T4				●	
T5				●	
T6				●	
T7				●	
T8				●	
T9				●	
T10				●	
T11				●	
T12				●	
Thoracique indéterminée		6 + 1 F	1		
L1					
L2					
L3					
L4					
L5					
Lombaire indéterminée		4		4	
S1					
S2					
S3					
S4					
S5					
Sacree indéterminée					

• 19-8: Tableaux et schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 1169.

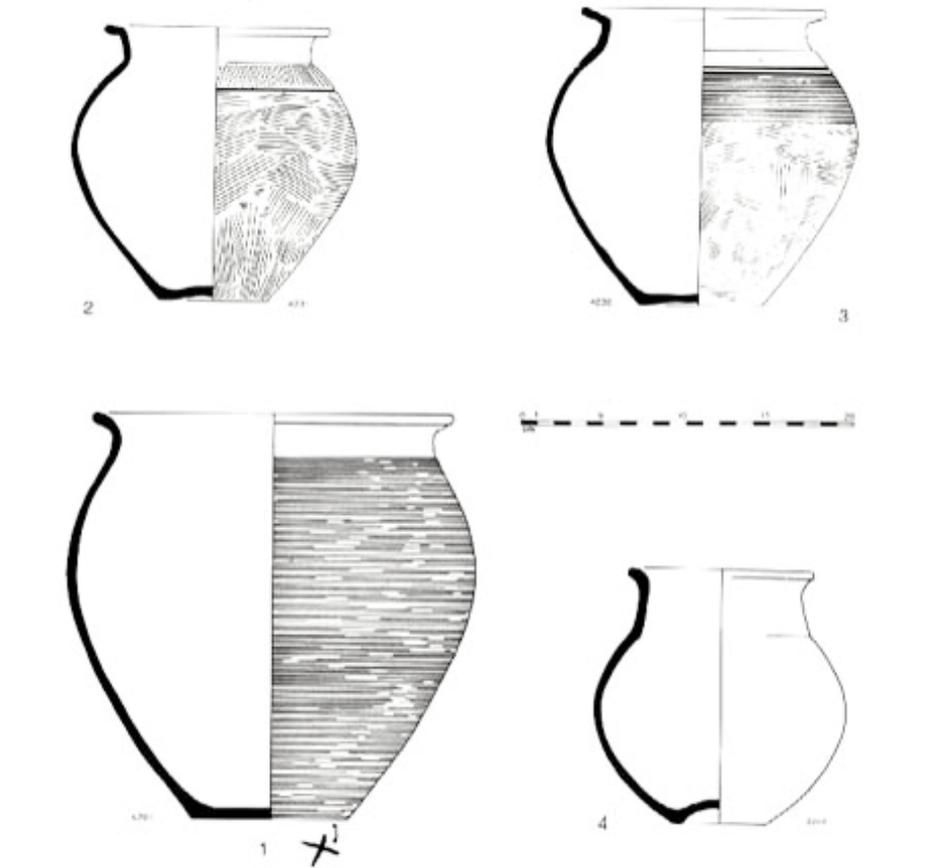
stratigraphiques dont nous disposons, cet ensemble se trouvait dans la couche 4241, épais remblai à base d'adobes, appartenant à la phase 4nG (troisième quart du IIe s. av. n. è.). Aucun indice n'a permis de délimiter précisément le périmètre du dépôt.

L'urne 4230, en céramique non tournée (fig. 19-10, n°3), avait été déposée à la verticale. Elle était remplie d'un limon compact et homogène contenant de nombreux charbons de bois, différent du sédiment environnant. Au fond se trouvaient deux pattes d'oiseaux de taille différente associées à une monnaie (11). En même temps que cette urne ont été prélevés treize fragments de céramique commune non tournée. Il pourrait s'agir d'un calage fait à partir d'une troisième céramique.

A ceci se juxtapose un certain nombre d'objets et d'ossements rassemblés sous le numéro 4232. tout d'abord sont apparus les restes d'un oiseau (restes de la tête, des ailes et des pattes). A 20 cm environ à l'Est de ceux-ci se trouvait un cardium poli non perforé. Tout contre l'urne 4230 on a noté la présence d'un clou en fer et de fragments de bronze et de fer non identifiables. Immédiatement au-dessous de ce premier ensemble avait été placé un chien de 60 jours, c'est-à-dire de la fin de la gestation, qui serait donc mort à la naissance ou peu après. Quelques os de microfaune ont été retrouvés parmi les ossements des deux animaux.

Le deuxième vase (4231), une urne non tournée (fig. 19-10, n°2), était couché sur le côté. Il est possible qu'il se soit renversé lors du remblaiement, qu'il y ait eu une fosse ou non, juste après son installation. A moins qu'il n'ait été intentionnellement mis dans cette position.

Cette urne a été prélevée telle quelle afin d'être fouillée en laboratoire. Dès le premier décapage sont apparus de nombreux ossements, que nous avons prélevés pêle-mêle sans faire de relevé, et un certain nombre d'objets tels qu'un clou en fer, un talus d'ovicapriné dont les deux parties latérales ont été sectionnées (fig. 19-16, n°1) et un pépin de raisin. Après avoir photographié et prélevé les fragments de panses qui étaient au-dessous — l'urne semblait s'être littéralement écrasée sur elle-même —, nous avons dégagé un ensemble d'os qui paraissent être en connexion anatomique; nous avons donc décidé d'arrêter là ce décapage afin de soumettre le cas à un anthropologue, en l'occurrence Henri Duday. Celui-ci a immédiatement confirmé qu'il s'agissait des ossements d'un enfant mort avant le terme de la gestation. La position exacte de chaque pièce osseuse a alors été relevée pour per-



• 19-10: 1: urne en céramique tournée 4201; 2: urne en céramique non tournée et peignée 4231; 3: urne en céramique non tournée 4230; 4: urne en céramique tournée 3244.

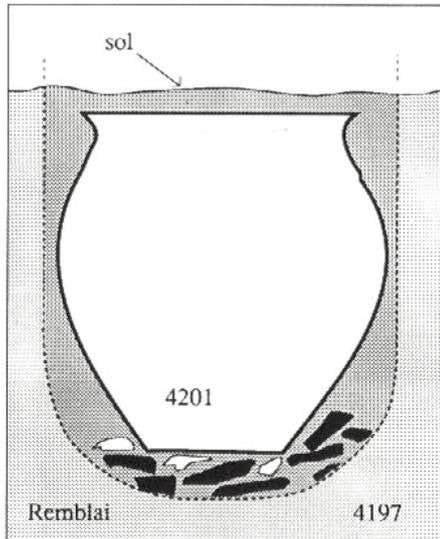
mettre de déterminer les conditions d'inhumation (fig. 19-17). Afin de mieux apprécier la position de la colonne vertébrale et des côtes, il a été nécessaire de dresser une coupe, pour chacun des ensembles, obtenue par projection des vestiges sur un plan vertical.

Ainsi, on a pu observer que la colonne vertébrale était constituée de deux segments superposés formant entre eux un angle extrêmement fermé. La "cassure" entre ceux-ci se situait entre la neuvième et la dixième vertèbre thoracique. Au-dessous de la douzième thoracique, la colonne était en place et bien conservée, elle apparaissait par sa face antérieure. Les corps vertébraux s'alignaient dans un plan sensiblement horizontal, alors que les héli- arcs

neaux étaient un peu perturbés. Cependant, la succession régulière des segments lombaire et sacré était dans l'ensemble bien respectée. Cet ensemble vertébral inférieur avait été recouvert par l'effondrement du rachis thoracique supérieur et cervical, qui était descendu dans l'espace initialement occupé par le thorax et l'abdomen. Ainsi, T9 se trouvait à l'aplomb de T12, T8 à l'aplomb de L1, T5-T6-T7 à l'aplomb de L2, T4 à l'aplomb de L3, et les quelques éléments de vertèbres cervicales observées en place à l'aplomb de l'espace L3-L4-L5 (12). En outre, la partie supérieure de la colonne était nettement décalée vers la gauche par rapport au segment lombo-sacré. D'autre part, nous avons pu remarquer un "effet de paroi" sur le segment thoracique

• 19-9: Lattes Saint-Sauveur, plan des pièces 8 et 9 de l'ilot 4 avec situation topographique des sépultures et du dépôt d'animaux localisés avec certitude.





- 19-11: Coupe schématique reprenant les problèmes posés par la stratigraphie du dépôt 240 (îlot 4-nord).

inférieur de la colonne. Ces vertèbres, superposées à la verticale, auraient donc été maintenues dans cette position grâce à la paroi de l'urne, le sujet étant adossé à celle-ci.

Des côtes gauches n'ont été trouvés en place que deux fragments. Par contre, l'hémithorax droit est pratiquement complet. Les côtes étaient parallèles les unes aux autres, à l'exception des supérieures qui avaient légèrement bougé. Ici encore la projection sur plan vertical a permis d'objectiver la dynamique d'effondrement du tronc. En effet, les deuxième, troisième et quatrième côtes droites (en connexion lâche) s'étaient légèrement affaissées en dedans et en contrebas des cinquième, sixième, septième et huitième côtes. Ces dernières étant elles-mêmes enfoncées en dedans et en contrebas des neuvième, dixième, onzième et douzième.

Les trois pièces en place correspondant au membre supérieur droit occupaient dans la motte une position tout à fait supérieure. Il s'agissait d'un fragment de scapula se présentant par sa face postérieure, de la clavicule vue par sa face supérieure et de l'humérus qui était très oblique et apparaissait par sa face proximo-latérale. Ainsi, l'épaule droite était à l'aplomb des deux dernières vertèbres lombaires, ce qui confirme bien le décalage vers la gauche du thorax, et sans doute de la tête, par rapport à l'abdomen.

Entre le thorax et l'abdomen, qui s'étaient donc repliés l'un sur l'autre, se trouvait intercalé le fémur gauche dont l'axe longitudinal était parallèle

à l'axe de la partie inférieure du rachis. Il apparaissait par sa face postérieure, son extrémité proximale était au niveau des dernières vertèbres sacrées, et son extrémité distale ramenée au niveau du corps de L3. Il est donc extrêmement probable que les genoux — tout au moins le genou gauche — ont été ramenés en avant du thorax, le corps étant en position contractée. Cette attitude est corroborée par le fait que les trois os du bassin trouvés *in situ* se présentaient par leur face inférieure et non par leur face antérieure comme cela aurait été le cas si le sujet avait été couché sur le dos, les cuisses en extension sur le tronc. Néanmoins, on constate que les os de la jambe gauche (tibia et fibula) n'étaient plus situés au voisinage du fémur. Étant donné la position de ce dernier au cœur de la motte préservée intacte, il est certain que ces deux pièces n'en ont pas été extraites récemment, après la découverte. Il est vraisemblable que, lors de la disparition des parties molles, ils ont été disloqués et qu'ils sont restés en avant du tronc. Le fémur, encore adhérent au bassin, ne s'est effondré que plus tard, dans une autre direction.

Le corps s'est, en quelque sorte, refermé sur lui-même après la disparition des parties molles, et plus particulièrement des viscères thoraciques et abdominaux. Le thorax s'est rabattu vers l'avant. Dans ce mouvement le fémur gauche, qui devait initialement remonter en avant du tronc, a été pris entre la poitrine et la face antérieure de l'abdomen. De la même manière la partie supérieure du tronc s'est décalée vers la gauche par rapport au bassin.

Tous ces mouvements, y compris les quelques déplacements subis par certaines côtes droites par rapport aux côtes voisines, se sont produits à l'intérieur du volume libéré par la décomposition du cadavre. L'effet de tassement ainsi produit a cependant été considérable: tous les vestiges relevés s'étagaient sur une hauteur très faible, à peine supérieure à 3 cm.

En aucune manière il ne semble possible qu'il y ait eu un espace vide autour du corps car, dans ce cas, les côtes droites n'auraient pu rester superposées et en connexion, et l'humérus droit se serait effondré au fond du vase. Si l'on considère l'état dans lequel était l'urne, écrasée sur elle-même, il ne semble pas possible qu'elle ait pu être comprimée de cette façon si elle avait été remplie de terre. Le cadavre aurait donc été placé dans l'urne, puis le tout déposé dans le remblai tel quel. Pour des raisons inconnues le dépôt a, par la suite, été perturbé et le vase brisé. Le sédiment du remblai a pu alors envahir l'espace vide, ceci avant la dislocation des parties molles et des contensions articulaires, exerçant ainsi une importante pression sur le cadavre. Ceci pourrait également expliquer le fait que l'on n'ait retrouvé aucune trace de fosse d'installation du dépôt.

A même le galet, sur lequel était accrochée la motte préservée, se trouvait une plaque de plomb enroulée (fig. 19-16, n°2).

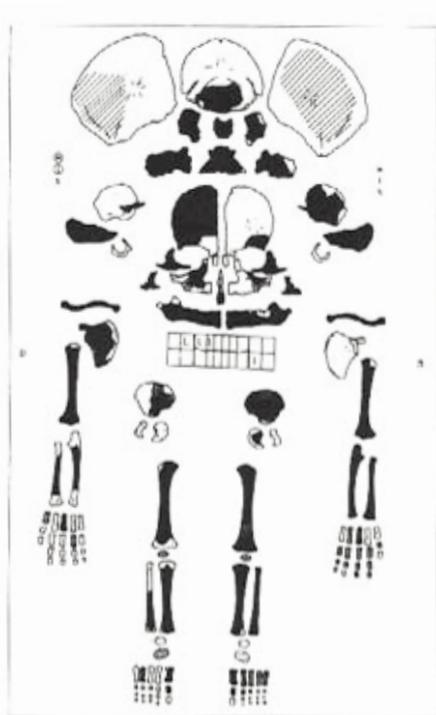
L'inventaire des restes osseux révèle un squelette en assez mauvais état de conservation (fig. 19-18), mais dont toutes les régions sont représentées. La taille corporelle estimée entre 29,8 et 30,6 cm s'accorde avec un âge au décès situé entre 140 et 170 jours après la conception, c'est-à-dire environ six mois de la vie intra-utérine. Il s'agit donc d'un fœtus, produit d'un avortement naturel ou provoqué.

Les objets retrouvés (urnes et monnaie) appartiennent tous à la phase 4nE de l'îlot, datée du deuxième quart du Ier s. av. n. è. Par conséquent, le dépôt est largement postérieur au remblai dans lequel il était placé, puisque celui-ci est daté du troisième quart du IIe s. av. n. è. Il doit être rattaché au sol 4160. On peut donc en conclure qu'une fosse destinée à recevoir le dépôt, ou tout au moins les deux urnes, a bien été creusée dans les couches antérieures à partir de ce sol. Elle aurait immédiatement été comblée avec le sédiment issu du creusement, devenant quasiment invisible à la fouille. Il est possible d'évaluer la profondeur de cette fosse à environ 42 cm.

19.2.4. Un dépôt d'animaux dans l'îlot 3 (13)

Outre le dépôt de l'îlot 4 dont il vient d'être question (DP241), le secteur 9 de l'îlot 3 a également livré un ensemble relativement proche par sa nature et sa structure, mais d'un type cependant différent puisqu'il ne s'accompagnait pas d'une inhumation d'enfant (fig. 19-19). Le dépôt DP246 se situait à l'angle du mur M220 et de la tranchée d'épierrement du mur sud (M243). Un amoncellement de blocs et de moellons reposant sur une couche limoneuse de destruction le masquait. Cet amas de pierres a été interprété à la fouille comme un éboulis provenant des murs voisins, mais il n'est pas exclu qu'il ait pu être en relation avec le dépôt.

Ce dernier se composait d'une urne (fig. 19-10, n°4) posée verticalement, dont l'embouchure était fermée par une dalle de grès de plage, contenant principalement les restes d'un serpent (de nombreuses vertèbres, des côtes et les mandibules), ainsi qu'un os d'oiseau et de la microfaune.



COTES	droites	gauches
1	●	
2	F	
3	●	
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
Côtes de rang indéterminé	46 F	
Côtes de côté indéterminé		
STERNUM		
manubrium		
sternbres		

VERTEBRES	aileron	arc neural droit	corps	arc neural gauche	aileron
C1		●		●	
C2		●			
C3		●			
C4		●			
C5		●			
C6		F			
C7		F			
Cervicale indéterminée			2	1	
T1					
T2					
T3					
T4					
T5					
T6					
T7					
T8					
T9					
T10					
T11					
T12					
Thoracique indéterminée		6	7	6	
L1					
L2					
L3					
L4					
L5					
Lombaire indéterminée		4	3	3	
S1		●	●	●	
S2		●	●	●	
S3					
S4					
S5					
Sacree indéterminée					

• 19-12: Tableaux et schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 4203.

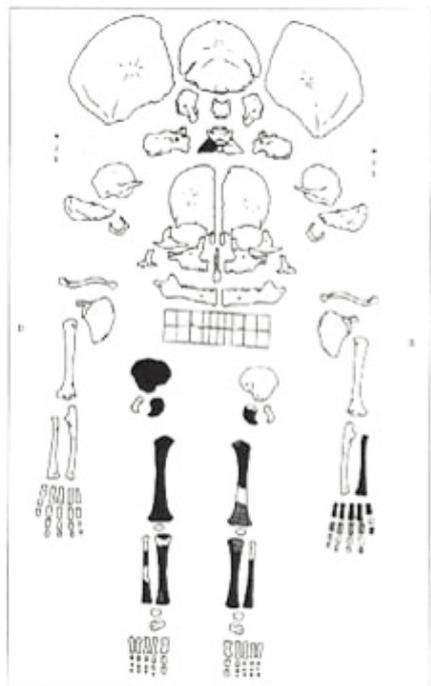
Autour de l'urne, des petits cailloux évoquaient un dispositif de calage, mais le creusement de la fosse n'a pas pu être mis en évidence. Il est cependant peu probable que l'urne ait été simplement posée avant l'étalement des décombres. L'enfouissement du dépôt dans le remblai 3241 se rattacherait plus volontiers à un état récent de l'architecture sur lequel on ne possède aucune autre donnée. D'après la typologie de l'urne, il peut être daté de la phase 3C2 (dernier quart du IIe s. ou premier quart du Ier s. av. n. è.).

19.3. Autres découvertes lattoises

Il est intéressant de comparer les découvertes effectuées dans les fouilles récentes de Lattes aux divers dépôts humains ou animaux trouvés dans les habitats languedociens pour l'époque protohistorique (14), et d'abord, bien entendu, aux découvertes faites précédemment par Henri Prades et le Groupe archéologique Painlevé en divers lieux du site de Lattara.

Les fouilles anciennes de Lattes ont mis au jour plusieurs dépôts dont deux peuvent être clas-

sés de façon certaine dans la catégorie des dépôts d'animaux (sondage 26, secteurs 11 et 21). Trois autres découvertes (sondage 14, niveau 1; sondage 15, secteur 4, niveau 1; sondage 26, secteur 7B, niveau 1Ab') restent plus énigmatiques puisque le contenu des vases n'a, semble-t-il, pas été analysé et par conséquent identifié (15). Cependant, le fait qu'il s'agisse, dans les trois cas, d'urnes enterrées sous ou dans les sols, et au moins dans un cas près de murs, incite à se demander s'ils n'appartiendraient pas à la catégorie des dépôts de périnataux ou d'animaux en urne.



• 19-13: Tableaux et schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 4197.

VERTEBRES	aileron	arc neural droit	corps	arc neural gauche	aileron
C1					
C2					
C3					
C4					
C5					
C6					
C7					
Cervicale indéterminée					
T1					
T2					
T3					
T4					
T5					
T6					
T7					
T8					
T9					
T10					
T11					
T12					
Thoracique indéterminée				1	
L1					
L2					
L3					
L4		•	•	•	
L5		•	•	•	
Lombaire indéterminée					
S1		•	•		
S2					
S3					
S4					
S5					
Sacree indéterminée					

D'autre part, les sondages I, II et III effectués à partir de 1964 au lieu-dit Saint-Sauveur ont livré les restes de quatre inhumations de périnataux (16). Enfin, en 1983, dans le sondage 26 a été découvert un cinquième squelette (17). Il ne sera ici question que de ces sépultures et du dépôt d'animal du sondage 26, les autres trouvailles étant d'époque beaucoup plus tardive (18).

Le dépôt animal du secteur 11a du sondage 26 (19)

Ce dépôt est daté du IIe s. av. n. è. Il se compose "d'un squelette d'oiseau accompagné d'une coupe campanienne" (20). Nous ignorons si l'animal était placé à l'intérieur de la coupe et quelle était sa position par rapport aux structures (murs...). Stratigraphiquement il a été retrouvé près d'un sol pavé de tessons de dolium mais rien n'indique à quel niveau par rapport à celui-ci.

Les inhumations de nouveau-nés

– Trouvé en 1974, le squelette n° 1 était placé dans le niveau IV du sondage I, au nord-est d'un mur, semble-t-il sous un sol (21). Les ossements ont été ramassés pêle-mêle sans repérage préalable de l'orientation et de la position du corps ou d'une éventuelle architecture de la tombe. L'inventaire des ossements en témoigne par son caractère incomplet et par le fait que seuls les os les plus gros sont représentés. La diagnose de l'âge au décès établie par Mme Engels (22) est relativement approximative puisqu'elle se base principalement sur la mesure des os longs, en l'absence des germes dentaires et des points d'ossification secondaires. La stature du sujet est ainsi estimée entre 42,3 et 55,9 cm (23) et correspond à un enfant mort probablement aux alentours du terme.

– Le sondage II a livré en 1974 deux ensembles apparemment bien distincts:

• Un fragment de frontal a été exhumé du niveau V (24). Il se trouvait près du parement inté-

rieur d'un mur mais à un point où ce dernier semblait s'interrompre —s'agit-il d'un seuil ou d'une tranchée d'épierrement? L'os n'a pas fait l'objet d'une étude anthropologique mais a simplement été interprété lors de sa découverte comme appartenant à un nouveau-né. Il s'agit là d'un document bien mince mais qui, mis en corrélation avec les autres découvertes, n'est pas sans signification.

• Dans le niveau VIII-IX, un squelette avait été placé le long d'un mur (25). Celui-ci a été photographié en place et prélevé tel quel avec une motte de terre et n'a pas été fouillé depuis lors (26). L'étude ostéologique a donc été faite par Mme Engels d'après les seules pièces visibles en surface. Les mesures qui ont ainsi pu être prises révèlent une taille corporelle comprise entre 54 et 57,7 cm qui correspondrait à un enfant mort à la naissance ou peu après. Le sujet était couché sur le dos, la tête à l'est, les membres inférieurs fléchis et la calotte crânienne semblait s'être affaissée sur elle-même. Le cadavre aurait été déposé dans une fosse, d'environ 40 cm de profondeur, creusée à partir d'un sol et

dans laquelle "on avait disposé deux tessons inclinés vers l'intérieur, l'un au niveau de la tête, l'autre au niveau des pieds". Il semble donc que nous soyons ici en présence d'une sépulture construite, bien que les aménagements soient relativement sommaires.

D'autre part, les auteurs signalent la présence d'une demi-mâchoire inférieure de dorade entre les deux os iliaques et d'une demi-mâchoire de petit ruminant, peut-être d'agneau, au niveau de l'articulation d'un genou. En l'absence de précisions quant au mode de remplissage de la fosse et au type de sédiment qui la comblait - en comparaison avec la terre environnante — il serait présomptueux de voir dans ces restes de faune des offrandes. Ils ont fort bien pu être amenés accidentellement avec le sédiment de comblement.

La découverte d'un "énigmatique objet en fer oxydé" à l'intérieur de la boîte crânienne, a fait dire aux auteurs que le crâne avait probablement été encloué (27). Seule une étude attentive des ossements aurait permis de se prononcer. Cette hypothèse nous paraît cependant dénuée de tout fondement, en comparaison des autres cas d'inhumation de périnataux connus à Lattes ou ailleurs, qui ont récemment fait l'objet d'une étude approfondie. Cet objet pourrait provenir du sédiment environnant et aurait alors glissé à l'intérieur du crâne lors de l'effondrement des os dans l'espace libéré par la décomposition des viscères cérébraux.

— Le niveau VII du sondage III a livré "quelques ossements en désordre" qui "paraissent avoir appartenu à un squelette de bébé" (28). Comme le fragment de frontal du sondage II ces os n'ont pas fait l'objet d'une étude ostéologique. De plus, nous ne savons rien de leur position topographique et leur situation stratigraphique est très imprécise.

Selon Michel Py (29), les deux premières sépultures peuvent être datées des IVE-IIIe s. av. n. è., la troisième du début du Ve s. av. n. è. et enfin, la quatrième du Ve s. av. n. è.

— La cinquième sépulture, issue du sondage 26, avait été placée dans l'angle sud-est d'une pièce (secteur 18A), au sein de la couche 1Ac' sous-jacente à un sol, datée par Henri Prades de la deuxième moitié du Ier s. av. n. è. Ici encore le squelette a été prélevé avec la motte de terre (30) et sa fouille n'a pas été poussée plus avant. C'est pourquoi il a été étudié par le docteur Montoya "dans sa position de découverte, sans chercher à dégager plus complètement les éléments osseux". D'après la description faite par ce dernier et la photographie publiée par Henri Prades (31), le corps aurait été déposé en décubitus dorsal avec une légère rotation vers la gauche. Le squelette céphalique était littéralement écrasé en place. Seuls les deux héli-frontaux étaient nettement visibles. Le membre supérieur droit, en abduction, était replié de sorte que la main devait reposer sous la moitié droite du thorax. La position

du membre supérieur gauche n'était pas lisible. Le membre inférieur droit était fléchi vers la gauche. On distingue deux fragments qui semblent appartenir au fémur gauche, mais sans pour autant pouvoir déterminer la position du membre.

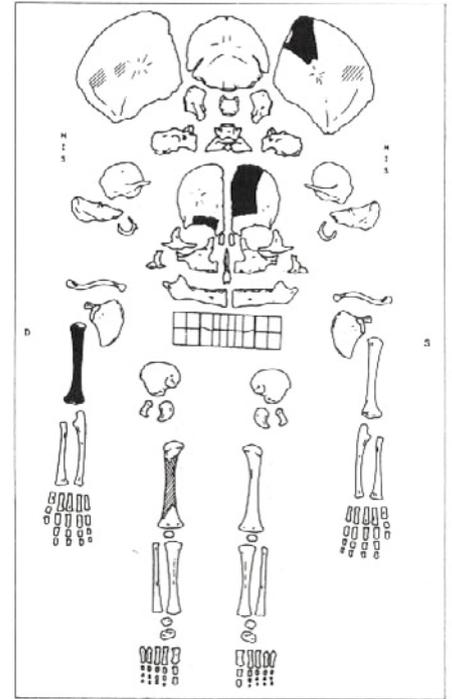
La diagnose de l'âge n'a été effectuée qu'à partir de la mesure des longueurs diaphysaires des os longs visibles: fémur droit, humérus droit et gauche, ulna et radius droits. D'après le docteur Montoya "l'ensemble de ces mesures apporte une fourchette cohérente de détermination de l'âge gestationnel entre 30 et 31 semaines" ce qui correspondrait à un âge au décès de 7 mois/7 mois et demi lunaires.

On a également procédé à une étude morphologique et radiographique de l'ossification des pièces squelettiques qui pouvaient être déplacées de la gangue argileuse (os iliaque, fémur). La morphologie et l'apparence de ces os sont compatibles avec les limites d'âge établies par les mensurations squelettiques et aucune anomalie évidente du développement n'a été observée. D'autre part, le maxillaire supérieur montre "les alvéoles des germes dentaires en position intra-maxillaire basse". Le Docteur Montoya conclut en disant que "si l'on adopte les critères actuels du développement foetal, il apparaît que cette pièce correspond à un foetus à la limite de la viabilité, ne présentant pas de stigmate de retard de croissance intra-utérine ou d'anomalie squelettique. Il nous semble pouvoir affirmer qu'à l'époque de datation de ce squelette, sa survie a été totalement impossible. Il a dû s'agir soit d'un mort-né, soit d'un prématuré rapidement décédé après la naissance". Par conséquent, il émet l'hypothèse selon laquelle "la cause de prématurité extrême est d'origine maternelle" c'est-à-dire qu'elle serait, dans ce cas, inhérente à l'état de santé de la mère (maladie, âge). Enfin, il signale aussi la présence d'ossements d'animaux sous le squelette, sans en préciser la nature. Ce dernier n'ayant pas été fouillé en totalité, comment a-t-il pu voir ces ossements? Où et comment étaient-ils placés? De même que dans les cas étudiés précédemment, le manque de précision des informations recueillies ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'un apport volontaire ou fortuit

19.4. Les découvertes lattoises dans leur contexte languedocien

19.4.1. Les gisements lagunaires de l'étang de Mauguio (Hérault)

On a relevé la présence de nombreux restes humains sur les gisements de Camp Redon (sondage 27) et de La Rallongue (commune de Lansargues) fouillés par le Groupe archéologique Painlevé et sur le gisement de Tonnerre I (commune de Mauguio) (32). Outre les deux



• 19-14: Schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 4239.

témoins d'époque gallo-romaine trouvés sur le site de La Rallongue (33), ces sites d'habitat, situés à la charnière entre l'Age du Bronze et l'Age du Fer, ont livré un ensemble d'ossements épars qui ont fait l'objet d'une étude ostéologique (34) dont seules les conclusions seront rappelées ici.

A l'exception du fragment (quart proximal) de fémur droit d'adulte issu du site de Camp Redon, toutes les pièces exhumées correspondent à des fragments de voûte crânienne dont aucun ne montre des traces qui peuvent être réellement tenues pour des stries de décarisation. D'après Henri Duday (35), "il y a là un tri manifeste qui, s'il ne découle pas d'une discrimination involontaire par les archéologues, a en lui-même une signification paléthnologique importante".

La plus forte série appartient au Camp Redon où l'on dénombre neuf sujets au minimum: un enfant de moins de cinq ans, un grand enfant ou adolescent, cinq individus de taille adulte (adolescents ou adultes) et deux adultes. Quant au gisement de La Rallongue,



• 19-15: Angle nord-ouest de la pièce 8 (îlot 4-nord). Vue générale du dépôt 241 après un premier décapage (photo J.-C. Roux).

il compte les restes de trois sujets: un grand enfant, un adolescent ou adulte et un adulte. A Tonnerre I seul un individu adulte est représenté. Dans la quasi totalité des cas nous n'avons aucune donnée stratigraphique et topographique précise. Les datations sont, par conséquent, relativement imprécises. Il semblerait néanmoins que ces restes soient attribuables au bronze Final IIIB, période à laquelle se rattache d'ailleurs le fragment crânien trouvé dans les fouilles récentes de Tonnerre I.

19.4.2. La Liquière (Calvisson, Gard)

L'oppidum de la Liquière a livré, dans des niveaux du deuxième quart du VI^e s. av. n. è., des restes humains isolés (36). Lors des fouilles effectuées par O. Rappaz, un fragment de crâne et une mandibule d'adulte ont été découverts dans la cabane L1B.

Si la mandibule est presque complète et a conservé quelques dents en place, le fragment de pariétal droit présente en revanche, sur les bords postérieur et supérieur un type de cassure qui "se différencie nettement des aspects qu'on observe habituellement sur les os de la voûte crânienne brisés fortuitement au cours de leur séjour dans la terre". Il n'est toutefois

"pas possible d'affirmer avec certitude que ce fragment résulte d'une action humaine intentionnelle" (37). D'après Henri Duday, ces deux vestiges ne sont pas incompatibles et peuvent donc se rapporter au même individu: un adulte plutôt jeune. Mais, nous ne savons rien de la position stratigraphique et topographique de ces ossements au sein des structures.

D'autre part, des cendres de la couche 4 de la zone L4 (38) est issu un fragment de mandibule d'adulte qui porte des signes évidents de parodontopathie sur toute l'arcade (39); aucune dent n'a été retrouvée en place.

19.4.3. Le Plan de la Tour (Gailhan, Gard)

Plusieurs sépultures de périnataux ont été mises au jour sur l'oppidum du Plan de la Tour mais seul, à ce jour, a fait l'objet d'une publication (40) un dépôt découvert dans un espace non bâti, probablement une cour domestique, daté de la première moitié du IV^e s. av. n. è. Il s'agit de l'inhumation primaire d'un sujet mort soit à la naissance, soit dans les tout premiers jours suivant celle-ci. Sa taille corporelle étant estimée à 51,5 cm, l'âge au

décès est donc très légèrement supérieur au terme.

Le corps était adossé contre la tranche de section d'une plaque de calcaire d'assez grandes dimensions. La tête paraît avoir été appuyée sur le bec que forme l'angle nord-ouest de la dalle, de sorte qu'elle était surélevée de quelques centimètres par rapport au reste du corps. Le thorax apparaissait par sa face antéro-latérale droite. Le membre supérieur droit était fléchi sur l'abdomen, avec un angle brachio-ante-brachial d'environ 90°. Le membre supérieur gauche semble avoir été en extension, la main ramenée en avant du bassin. Les membres inférieurs étaient fléchis, la jambe gauche s'engageant sous la partie proximale de la droite.

Le cadavre avait été placé dans une fosse d'une quinzaine de centimètres de profondeur au maximum qui a été comblée immédiatement après que le corps y ait été déposé. Il est fort probable que les trois tessons de céramique non tournée et la côte d'ovidé trouvés à proximité du squelette ont été apportés involontairement avec la terre de comblement de la fosse. Il ne s'agit donc pas d'offrandes funéraires.

19.4.4. Le Marduel (Saint-Bonnet, Gard)

C'est au cours des diverses campagnes de fouilles menées dans la zone est du chantier central de l'oppidum du Marduel, que quatre inhumations de périnataux et un fragment de calotte crânienne isolé ont été découverts (41).

– La zone 122 a livré deux ensembles (42). L'un, plus conséquent puisqu'il s'agit d'un squelette presque complet, est issu du décapage 17. L'autre, constitué uniquement d'un héli-frontal droit de nouveau-né, a été exhumé du décapage 15. Tous deux sont datés du début du II^e s. av. n. è.

Le premier était placé dans un remblai servant à fonder le sol d'une habitation, à environ 50 cm à l'est d'un mur (43). "La majorité des pièces ont été trouvées en connexion anatomique. Plusieurs parties ont cependant été détruites ou ont disparu et de nombreux os sont présents seulement à l'état de fragments ou même totalement disparus" (44) — tel que les germes dentaires et les points d'ossification secondaires dont l'analyse est primordiale pour

une détermination de l'âge au décès plus sûre et plus précise. L'étude ostéométrique révèle une taille corporelle d'environ 50 cm qui correspond sensiblement au terme de la grossesse, c'est-à-dire à un âge gestationnel d'environ 10 mois lunaires. Le squelette reposait, tête à l'est, en décubitus ventral associé à une légère rotation partielle vers la droite du tronc et du bassin. Les membres inférieurs étaient repliés sous le tronc, pieds ramenés sous la région médiane de l'abdomen. Il est possible que la tête ait été en rotation forcée vers la gauche (45).

Quant à l'hémi-frontal droit du décapage 15, il est presque complet. La taille corporelle

estimée d'après ses mesures est de 56 cm et correspondrait donc à un âge gestationnel d'environ 11 mois lunaires.

D'après Henri Duday cette différence de taille, et par conséquent d'âge, relativement importante entre ces deux ensembles rend peu probable le fait que l'hémi-frontal puisse se rapporter au squelette retrouvé dans une couche sous-jacente; même si tous les vestiges sont compatibles avec un âge qui se situe autour du terme et si aucune pièce n'est présente en double exemplaire. On peut donc penser que cet hémi-frontal appartenait à une autre sépulture contenue dans le remblai 15, postérieurement perturbée, peut-être lors d'un des réaménagements de l'habitat, comme c'est semble-t-il le cas de la sépulture n° 3 du site.

— Les squelettes 2 et 3 sont tous deux issus du secteur 11 (46). Ils se trouvaient à l'intérieur de la pièce, le long du mur ouest et à un peu moins d'un mètre l'un de l'autre. Ils étaient contenus dans le remblai du sol 21 et pouvaient donc être en relation avec ce sol daté du début du IV^e s. av. n. è. Il n'est cependant pas certain que leur installation respective ait été strictement contemporaine.

Le sujet n° 2 était placé au niveau des gros blocs qui semblaient constituer l'assise de base du mur. Il était posé sur la couche sous-jacente et recouvert par le remblai 22. Près de sa tête a pu être observé la présence d'un os animal de grande taille qui n'a pas été identifié. Le squelette était presque complet — toutes les parties constitutives sont assez bien représentées — et la quasi totalité des pièces ont été trouvées en connexion anatomique. La taille corporelle de l'enfant, estimée à 49,3 cm correspond à un âge au décès situé aux alentours du terme. D'après la photographie (47), prise alors que la plus grande partie du squelette était visible, le cadavre avait été couché sur le côté gauche, le dos au mur près duquel il était placé. La tête, au nord, apparaissait par sa face latérale droite mais devait initialement se présenter de trois quart face. Des deux membres supérieurs, seul le droit était visible. Il était replié sur le crâne, formant un angle d'environ 45° au niveau de l'articulation du coude. Les membres inférieurs étaient fléchis vers la gauche, le pied droit approximativement au niveau du genou gauche (48). Les disjonctions anatomiques qui ont pu être observées se sont produites au sein

du volume initial du corps, lors de la décomposition des contensions articulaires et des viscères. En outre, si l'on associe un possible effet de paroi, à l'ouest, à la présence, à l'est du squelette, de trois pierres alignées qui semblent délimiter la zone de répartition des ossements, il paraît tout à fait probable que le cadavre ait été déposé dans une fosse rebouchée immédiatement après.

Le squelette n° 3 était presque totalement dispersé sur une surface d'environ 1 m². Seul le thorax a été retrouvé en connexion anatomique. Il était logé entre deux blocs grossiers de la base du mur et était mêlé aux restes d'une urne indigène non tournée. Il est pourtant peu probable que le cadavre ait pu être placé dans cette urne. La dispersion des restes osseux semble tardive, postérieure à l'utilisation du sol 21 auquel se rattacherait l'inhumation. Le sol était détruit à cet endroit et des fragments de vertèbres appartenant très probablement au même individu ont été retrouvés dans la couche supérieure (49).

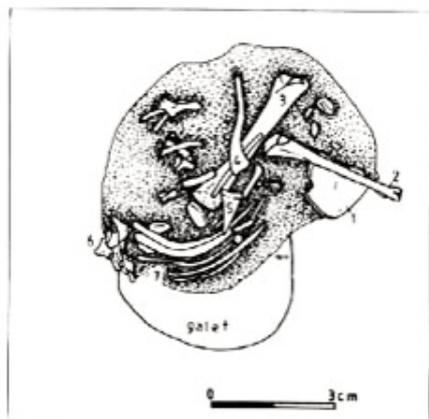
— La sépulture 4 a été découverte dans une maison à pièce unique accolée au parement interne du rempart (50). Le cadavre avait été déposé au fond d'une fosse ovale (diamètre maximum à l'ouverture d'environ 50 cm, profondeur 38 cm) creusée contre le mur ouest, près du seuil. Cette dernière était fermée par une grande dalle de forme irrégulière (dimensions maximales: 60x70 cm) qui affleurait au niveau du sol de la surface 4 et était partiellement engagée sous un mur postérieur. La sépulture serait donc contemporaine de l'occupation du sol 4, daté de la fin du IV^e s. av. n. è., ou directement liée à la construction de ce mur dont la date est inconnue. La position originelle du cadavre a, là aussi, pu être discutée à partir d'une photographie prise en cours de décapage (51).

L'axe vertex-coccyx était dirigé du sud au nord. La tête était inclinée vers l'avant et vers la gauche et apparaissait initialement par sa face antéro-latérale droite, tout comme le thorax. Ce dernier avait vraisemblablement été appuyé contre la paroi abrupte de la fosse. Le membre supérieur droit était replié sur l'abdomen. Quant au membre supérieur gauche, il était en abduction, la main probablement sous la jambe gauche. Le membre inférieur gauche était fléchi alors que le membre inférieur droit,

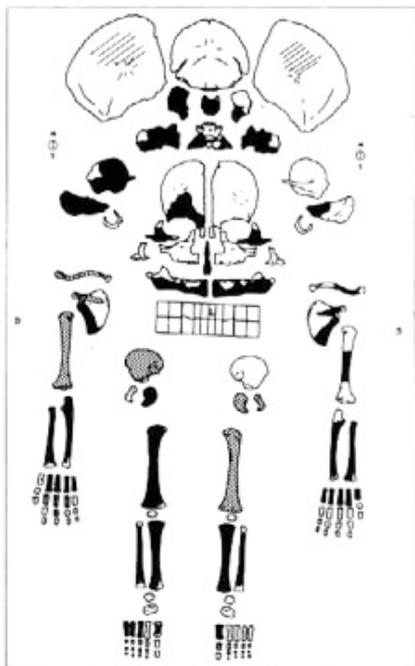


• 19-16: Objets retrouvés dans l'urne 4231 avec le foetus.

1. talus d'ovicapriné dont les deux parties latérales ont été sectionnées.
2. plaque en plomb enroulée.



• 19-17: Relevé du squelette de foetus en place (4247). 1: ilion droit; 2: humérus droit; 3: fémur gauche; 4: clavicule droite; 5: fragment de scapula droite; 6: hémi-arcs neuraux; 7: côtes droites.



COTES	droites	gauches
1	f	f
2	f	f
3	f	f
4	f	f
5	•	•
6	•	•
7	•	•
8	•	•
9	f	f
10	f	f
11	f	f
12	f	f
Côtes de rang indéterminé		
Côtes de côté indéterminé		
STERNUM		
manuorium		
sternobres		

VERTEBRES	aileron	arc neural droit	corps	arc neural gauche	aileron
C1		•	•	•	
C2			•	•	
C3		f	•	•	
C4		f	•	•	
C5		f	•	•	
C6			•	•	
C7		f	•	•	
Cervicale indéterminée					
T1		•		•	
T2		f		f	
T3			•	•	
T4		•	•	•	
T5		•	•	f	
T6		•	•	•	
T7		•	•	•	
T8		•	•	•	
T9		•	•	f	
T10		•	•	•	
T11		f	•	•	
T12		•	•	f	
Thoracique indéterminée		ou 5 + 5		ou 3 + 8	
L1		•	•	•	
L2		•	•	•	
L3		•	•	•	
L4		•	•	•	
L5		•	f	•	
Lombaire indéterminée		ou 5		ou 4 + 1	
S1		•	•	•	
S2		•	•	•	
S3		•	•	•	
S4		•	•	•	
S5		•	•	•	
Sacree indéterminée		ou 2 + 1		ou 3 + 1	

• 19-18: Tableaux et schéma d'inventaire des restes osseux de l'individu 4247. Les éléments trouvés *in situ* sont en grisé.

presque tendu, reposait sur la jambe gauche. Il a été possible de déterminer que la fosse avait été comblée avec un sédiment volontairement sélectionné, sitôt après la mise en place du cadavre. D'autre part, la conservation de connexions labiles, comme celles de la main, indique sans aucun doute qu'il s'agit d'une sépulture primaire. Enfin, une petite pierre avait été déposée sur la tête avant l'ensevelissement du corps.

Ainsi, la profondeur de la fosse, la fermeture de cette dernière et le soin apporté à son colmatage révèlent une des structures funéraires les plus évidentes. La taille corporelle estimée de l'individu est comprise entre 50,1 et 50,8 cm et correspond donc à un âge au décès situé aux alentours du terme.

19.4.5. *Ambrussum (Villetelle, Hérault)*

Lors du sondage effectué dans le secteur IV de la colline d'Ambrussum, le mobilier de la couche 3, datée du dernier quart du IIIe s. av. n. è., a livré deux os humains non identifiés (53). D'après Michel Py (54), ils étaient en compagnie de déchets culinaires abondants mais nous ignorons quelle était leur position topographique exacte.

D'autre part, un dépôt animal a été retrouvé dans la maison A de l'oppidum, datée du deuxième quart du Ier s. av. n. è. Bien que la maison soit d'époque gallo-romaine, d'après Jean-Luc Fiches, la pièce 8 reconstituait, à l'intérieur de celle-ci, l'espace et les aménagements de l'habitation protohistorique. Il semblerait même que, tout comme les pièces 1 et 7, elle ait eu une destination différente des autres pièces. C'est pour ces deux raisons que nous avons choisi de présenter ici ce dépôt, malgré sa datation tardive. Il s'agit d'une urne —enterrée sous le sol 8, dans l'angle nord-est de la pièce (55)— dont le contenu était couvert par un fond de vase retaillé. A l'intérieur avaient été déposés un serpent, probablement une vipère, et un clou en fer.

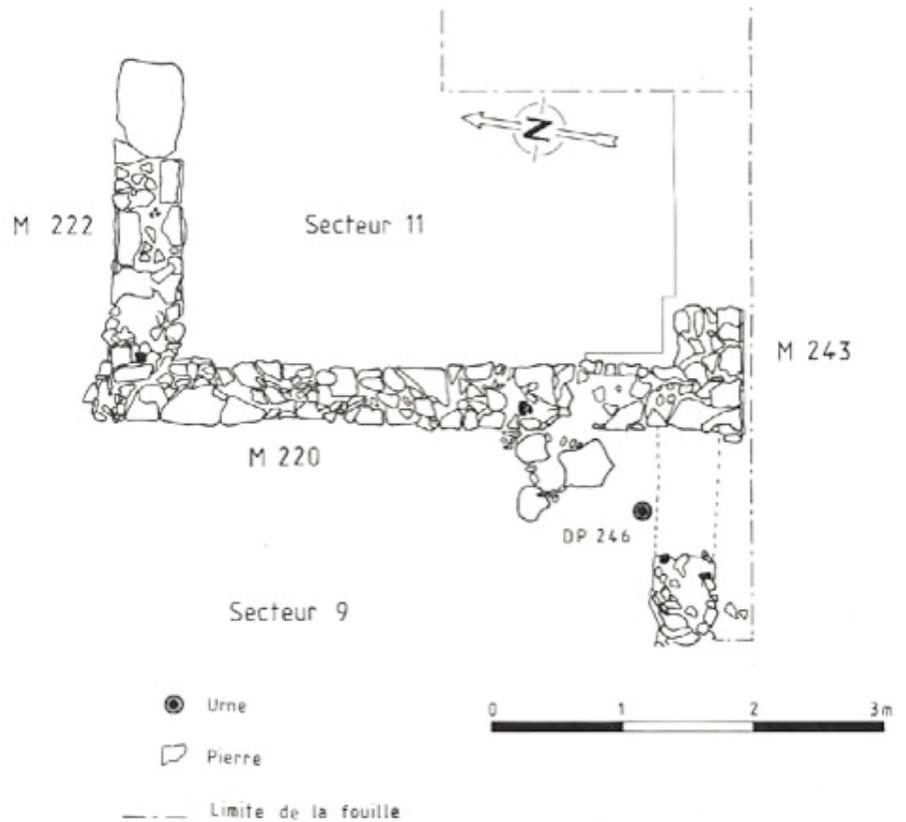
19.4.6. Les Castels (Nages, Gard)

Le secteur A de l'oppidum des Castels a fourni deux dépôts d'animaux se rapportant à la deuxième moitié du Ier s. av. n. è. (56).

– Le premier se trouvait dans la couche 2 de la salle A–XII–13, immédiatement sous le sol 3. Contre le mur sud-ouest, face à l'entrée de la pièce, un caisson de pierre renfermait une urne indigène. Celle-ci était recouverte par une lause et contenait les os d'une couleuvre correspondant à la partie médiane de l'animal. La tête et la queue ont été, de toute évidence, volontairement exclues (57).

– Dans la pièce A–XIV–4, contre le mur nord-est, un autre caisson de pierre était enseveli dans la couche 3. Celui-ci contenait une urne à l'intérieur de laquelle avait été déposé un petit animal non identifié mais qui pourrait être un oiseau. Le col de l'urne était tranché net et aucune couverture n'a été retrouvée. Selon Michel Py, la partie supérieure du dépôt a dû être arasée lors du réaménagement postérieur de l'un des sols de ce niveau et devait affleurer au niveau du sol 3 (58). Le fait que ces deux dépôts aient été enfouis de telle façon que leur partie supérieure affleurerait au niveau du sol démontre leur corrélation avec l'occupation de l'habitat.

Signalons également que des ossements humains, mêlés à des vestiges chalcolithiques, ont été retrouvés dans les couches les plus basses d'un certain nombre d'habitations (59) situées dans un secteur limité de la ville de l'Age du fer. L'auteur pense qu'il s'agit des restes d'inhumations fontbuxiennes bouleversées lors de l'établissement de l'habitat protohistorique.



- 19-19: Lattes Saint-Sauveur, îlot 3, angle sud-est de la pièce 9, avec situation du DP 246.

19.4.7. Ensérune (Nissan, Hérault)

Lors des fouilles poursuivies, sous la direction de M. H. Gallet de Santerre, sur le site d'Ensérune des ossements humains ont été retrouvés dans cinq des silos situés à l'est de l'oppidum. L'un d'eux (silo 55) contenait même un squelette complet (60). Ces restes humains n'ont, semble-t-il, pas été analysés et leur position exacte au sein des silos n'est pas donnée. Ils peuvent globalement être datés de la fin du IIe s. av. n. è., date du comblement des silos.

La présence d'un corps dans un silo peut résulter d'un accident. Mais comment expliquer la présence d'ossements humains épars? Il est vrai que nous ne sommes pas ici dans l'habitat proprement dit mais, les silos étant des

structures bâties à usage domestique, il nous a semblé tout de même nécessaire de signaler ces trouvailles.

D'autre part, d'après les renseignements que nous ont fournis Odette et Jean Taffanel, plusieurs inhumations de nouveau-nés auraient été trouvées sur ce site par l'abbé Sigal, peu de temps après les premières découvertes du Cayla à Mailhac, information qui leur a été communiquée par l'abbé Sigal lui-même. Aucune trace de ces sépultures n'a cependant été retrouvée dans les carnets de fouille.

19.4.8. Le Cayla (Mailhac, Aude)

L'oppidum du Cayla a fourni plusieurs ensembles de restes humains qui se répartissent

en cinq catégories. La première est constituée par une tombe à incinération, la seconde par une inhumation d'adulte, la troisième par un certain nombre de fragments de calottes crâniennes, la quatrième par l'inhumation de deux jeunes adolescents et enfin, la cinquième par trente-huit inhumations de périnataux.

– La tombe à incinération, datée du IV^e s. av. n. è., a été découverte à même le sol d'une maison du Cayla III (61). Elle se composait d'une masse cendreuse assez épaisse au sein de laquelle se trouvaient de nombreuses offrandes brûlées (vases, mors de chevaux, épée...) et d'une urne cinéraire contenant les ossements incinérés. Il semblerait qu'il s'agisse bien d'une tombe organisée, ce qu'attesterait la présence de l'urne.

– L'inhumation d'adulte, retrouvée dans le secteur 22 de l'oppidum (fig. 19-20), était située contre le parement interne du rempart (62) et se rattachait au Cayla IV (III^e-II^e s. av. n. è.). Le cadavre avait été déposé, tête au nord-ouest, en décubitus dorsal, bras le long du corps et jambes allongées. D'après Ph. Hélène, il se trouvait sous le sol d'une maison. Il était inhumé "en pleine terre et de grosses pierres amoncelées par-dessus, sans ordre, l'avaient très abîmé" (63). Le frontal gauche portait les traces d'une trépanation ovale partiellement cicatrisée. Le sujet serait donc mort quelques temps après l'opération. Un bracelet en fer, ovale et ouvert était passé au poignet droit et un plat était placé près du squelette.

– En ce qui concerne les fragments de calottes crâniennes isolés, O. et J. Taffanel en signalent simplement la présence, sans indiquer leur position topographique et stratigraphique (64). Ces fragments appartiendraient tous à ces crânes d'adultes.

– Deux squelettes de jeunes adolescents, inhumés côte à côte, ont été découverts dans le secteur 47 (fig. 19-20) (65). D'après les observations faites à la fouille, ils auraient été inhumés sous une portion du rempart sud et pourraient donc être datés du milieu du VI^e s. av. n. è., date de construction de celui-ci (66). Tous deux avaient été disposés selon la même orientation, la face tournée dans la même direction et les membres inférieurs repliés à

l'opposé. Le premier individu, en décubitus ventral, les membres supérieurs fléchis, mains sous le thorax, portait un bracelet rond ouvert au bras droit. Les membres inférieurs étaient tournés vers la gauche. Le second était en décubitus dorsal avec une légère rotation vers la droite. Les membres inférieurs fléchis vers la droite formaient, comme dans le premier cas, un angle droit avec le bassin. Le membre supérieur gauche était en adduction, l'avant-bras replié sur l'abdomen. La tête, de trois quart face, était en rotation forcée vers la gauche. Une pendeloque se trouvait sur le côté gauche du thorax. Aucune disjonction anatomique n'ayant été observée, on peut en conclure que la décomposition des cadavres s'est très certainement effectuée dans un espace colmaté.

– Le site a, par ailleurs, fourni quelques trente-huit inhumations d'enfants morts en bas-âge qui se répartissent en divers points de l'habitat (67) (fig. 19-20). Elles sont attestées dès le milieu du VI^e s. av. n. è. et jusqu'au milieu du II^e s. ap. n. è. dans les villes II, III, IV et V (68). Sur les huit individus ayant fait l'objet d'une étude ostéologique (69), sept sont décédés aux alentours du terme. Le dernier est un fœtus âgé de sept mois lunaires et demi (secteur 38, n° 2).

D'après les observations faites à la fouille (70), les sépultures étaient "en général deux par deux, à peu de distance l'une de l'autre" et "les corps étaient déposés en pleine terre, dans une fosse creusée dans le sol même de la maison". Mises à part deux d'entre elles, ces sépultures ne renfermaient pas de mobilier. Nous notons également que celles pour lesquelles nous possédons des renseignements topographiques se situaient généralement près des murs.

Nous n'avons pas dissocié les cas d'époque gallo-romaine des cas protohistoriques. Le site du Cayla offrant une série importante marquée par la continuité dans le temps, il nous semble inopportun et même arbitraire d'en supprimer une partie.

Le secteur 13, constitué de deux pièces contiguës, dont l'une était adossée au rempart, abritait deux sépultures. La première, datée des Ve-IV^e s. av. n. è. (niveau III) se trouvait à l'intérieur de la plus grande pièce, dans l'angle

formé par le mur ouest et le rempart. La seconde, placée près de ce même mur, appartenait au Cayla V (121 (?) av. n. è.-II^e s. de. n. è.). L'individu avait été inhumé avec un bracelet fermé en bronze au bras.

Trois autres squelettes appartenant au niveau V ont été trouvés près du secteur 16. Les deux premiers, très proches l'un de l'autre étaient couchés sur le dos. Une des sépultures semblait délimitée par deux pierres. La troisième, isolée, n'a pas été retrouvée dans son intégralité.

Le secteur 17 a livré sept inhumations dont six appartiennent au niveau III (Ve-IV^e s. av. n. è.). La datation de la septième est incertaine: bien que comprise dans une couche du Cayla II (deuxième moitié du VI^e s. av. n. è.), elle pourrait être contemporaine des autres. Cinq sujets avaient été déposés sur le dos, les membres supérieurs le long du corps. Le sixième était couché sur le côté droit, les membres inférieurs fléchis, la face contre le sol. La position du dernier est inconnue. L'orientation des corps était variable. Mis à part deux d'entre eux qui ne se trouvaient pas à proximité de structures, ils étaient tous parallèles au mur près duquel ils avaient été inhumés. Enfin, notons que tous sauf un, se trouvaient à l'intérieur de pièces d'habitation jouxtant le rempart.

L'humérus découvert au centre d'une cellule d'habitation du secteur 19 se rattacherait au Cayla II. Il peut provenir d'une tombe remaniée.

Quatre inhumations, situées près du rempart, ont été mises au jour dans le secteur 22 (71). Les deux premières, issues du niveau III, étaient placées dans la plus petite des deux salles d'une unité domestique. L'un de ces sujets avait été déposé sur le dos, les membres supérieurs le long du corps et la tête au sud-est. Des éléments épars de collier ont été recueillis dans la région du cou. Une petite fibule incomplète a été retrouvée à proximité. Le deuxième squelette se trouvait dans l'angle sud de la pièce, la tête au sud, couché sur le côté gauche, les membres inférieurs repliés. Les deux derniers individus étaient alignés contre le rempart, tête au sud-ouest, dans ce qui était alors une cour à ciel ouvert du Cayla III (72).

L'un était couché sur le dos. Nous ignorons la position de l'autre.

Dans la pièce trapézoïdale du secteur 23, deux sépultures ont été découvertes près du mur ouest. Elles se situaient à peu de distance l'une de l'autre. L'une d'elles n'était représentée que par des fragments de calotte crânienne. Près de l'autre, une monnaie de la République romaine (73) a été retrouvée. Leur datation reste cependant incertaine.

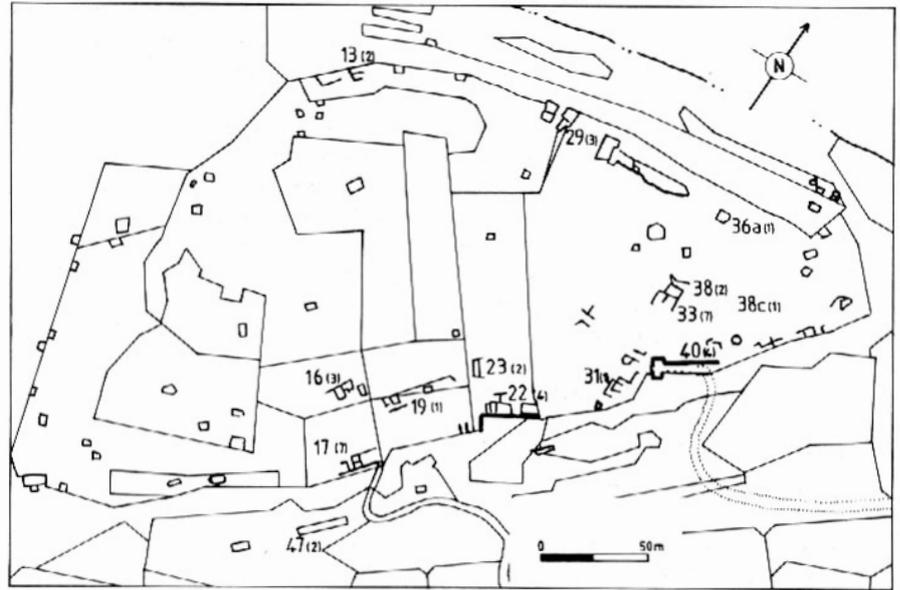
Le secteur 29, se trouvant près de la porte nord, a livré trois squelettes. Les deux premiers sont issus de la couche sous-jacente au sol de terre battue du niveau V, alors que le troisième appartient au Cayla III.

L'unique individu du secteur 31a se situait dans le niveau IV, daté des IIIe-IIe s. av. n. è.

Les deux pièces sud du secteur 33 ont fourni sept tombes du Cayla V. La première était située dans l'angle nord-ouest de la salle est. Le squelette était couché sur le côté droit, tête au nord-ouest, les membres inférieurs fléchis. Une pierre plate de petites dimensions (0,30x0,40 m) le recouvrait. Il est possible que cette dernière affleurerait au niveau du sol, signalant ainsi la sépulture. Les six autres individus ont été inhumés dans la pièce contiguë. Quatre se trouvaient le long du mur mitoyen, selon la même orientation que celui-ci. L'un gisait en décubitus dorsal, un autre était couché sur le côté droit, en position dite foetale. Le cinquième individu, reposant dans la même position que ce dernier, se situait contre le mur nord, près de l'angle nord-ouest, la tête à l'est. De la dernière sépulture il ne subsistait que des fragments crâniens, localisés près de l'extrémité sud-est d'une structure faite d'imbrices alignées, formant une courbe concave au nord-est et délimitant la zone sépulcrale.

Le nombre relativement important de sépultures retrouvées dans la seule pièce ouest incite à poser ici la question de la fonction de cet espace. On peut en effet penser qu'il s'agit d'une nécropole réservée aux enfants morts en bas-âge plutôt que d'une pièce d'habitation proprement dite.

Nous ne savons pas précisément où et dans quelles conditions les sujets trouvés, l'un dans le niveau V du secteur 36a, l'autre probablement dans le niveau III du secteur 38c, ont été inhumés.



• 19-20: Plan général des fouilles de l'oppidum du Cayla (doc. O. et J. Taffanel). Les gros chiffres correspondent aux numéros des secteurs de fouille dans lesquels ont été trouvés des péri-nataux. Ils sont suivis du nombre, entre parenthèses, de squelettes trouvés.

Le secteur 38 a livré deux squelettes appartenant au Cayla II (deuxième moitié du VIe s. av. n. è.). Leur situation exacte est inconnue.

Le secteur 40 a fourni quatre sépultures appartenant toutes au Cayla II. Les deux premières s'organisaient perpendiculairement aux vestiges du parement interne du mur nord d'une cabane, de part et d'autre d'un amas charbonneux contenant des restes de métal. La troisième, située quelques mètres plus au sud, se trouvait contre le rempart. Enfin, la dernière, dont il manque le crâne, était placée au nord-est du secteur et n'était apparemment en relation avec aucune structure.

19.5. Essai d'interprétation des données archéologiques

Il convient maintenant de dresser un rapide tableau des connaissances sur ces phénomènes de dépôts humains et animaux en milieu domestique dans le Languedoc proto-historique.

Une des principales limites de cette étude est inhérente à la façon même dont ces don-

nées sont enregistrées, puis communiquées. En effet, les restes osseux n'ont pas toujours fait l'objet d'une attention particulière. Nous n'avons bien souvent que des informations vagues quant à leur position topographique et stratigraphique. De plus, lorsqu'elles sont présentes, les études anthropologiques se cantonnent généralement à une analyse ostéométrique et sont reléguées en annexe de publications. Ainsi, sur l'ensemble des restes humains ayant été publiés, exposés précédemment, un seul a bénéficié d'une étude détaillée tant au point de vue archéologique qu'anthropologique (74).

Outre le caractère incomplet des informations sur lesquelles se base ce travail, le nombre relativement limité des exemples dont nous disposons interdit toute conclusion d'ordre statistique.

Par conséquent, le but visé est d'établir une vision synthétique des différents phénomènes, sachant que celle-ci ne peut avoir de valeur que pour cet échantillon et ne peut en aucun cas être considérée comme définitive.

19.5.1. *Les inhumations d'enfants morts en bas âge*

Sur les onze sites envisagés, quatre ont livré cinquante-huit inhumations de périnataux qui se répartissent comme suit: 14 à Lattes, 1 au Plan de la Tour, 5 au Marduel et 38 au Cayla de Mailhac (75).

Topographiquement ces sépultures se situaient toutes à l'intérieur du périmètre urbain. Quant à leur répartition au sein même de celui-ci, elle semble relativement dispersée et présente une certaine diversité. On remarque en effet qu'elles n'étaient pas rassemblées en un seul et même point de l'habitat mais qu'elles étaient plutôt réparties dans diverses unités d'habitation qui ne semblent en rien se distinguer des autres. Ceci ne veut pas dire que cette répartition était anarchique: certaines caractéristiques semblent suggérer des choix précis.

Ainsi, ces sépultures étaient, en général, placées à l'intérieur de pièces d'habitation. Trois seulement se trouvaient indiscutablement dans une cour domestique (76). Il n'est d'ailleurs pas évident que ces deux types d'espace soient fondamentalement différents. La cour pouvait être considérée comme un prolongement direct de la maison, faisant partie intégrante de celle-ci. A l'intérieur même de ces unités d'habitation des dépôts bénéficiaient d'une place privilégiée: le long du parement interne d'un mur et/ou dans un angle (77). Un premier constat s'impose alors: les structures, le plan, sinon les superstructures, des murs devaient obligatoirement être connus lors de l'inhumation. Les squelettes sont trop proches de ces derniers, parfois même en contact direct avec eux, pour qu'il en soit autrement.

En outre, nous ne pouvons actuellement déduire aucune constante quant à l'orientation des corps par rapport aux structures et aux points cardinaux (78).

En ce qui concerne les caractères stratigraphiques, nous remarquons, dans la mesure où les données sont suffisamment probantes, que ces inhumations se trouvent en principe dans des couches de remblai. Par là même, elles sont en relation stratigraphique avec un sol placé au-dessus. Cette relation physique et temporelle peut se matérialiser par le creusement d'une fosse et surtout par son point de départ. Or, ce

type d'aménagement n'a été que très rarement repéré à la fouille. Ainsi, nous ne disposons que de deux exemples (le Plan de la Tour et le Marduel) pour lesquels ces traces ont été identifiées avec certitude. Dans le premier cas, la profondeur maximum de la fosse était de quinze centimètres environ, ce qui est relativement peu. La deuxième était obturée par une dalle. Son diamètre maximum à l'ouverture était d'environ cinquante centimètres et sa profondeur de trente-huit centimètres. Dans un troisième cas (Lattes, cf. §19.3.2), la fosse n'a pas été vue à la fouille mais sa présence et sa profondeur (environ 42 cm) ont pu être définies grâce à la datation du dépôt et des couches supérieures. A la lumière de ces deux derniers exemples, on remarque que le creusement peut traverser plusieurs couches et sols. L'attribution d'un dépôt non daté à un sol est donc hasardeuse.

Nous savons par expérience que les marques laissées par ce type de structures sont, pour ces sépultures, bien souvent extrêmement ténues. Dans bon nombre de cas, il n'est possible de les déceler qu'en fonction de l'étude de la position du squelette, ce qui sous-entend un enregistrement précis de l'emplacement de chaque pièce osseuse.

D'autre part, le fait que les fosses et par là même les tombes, ne soient pas signalées à la surface des sols (79) ne facilite pas leur repérage et leur attribution à un niveau d'occupation.

L'ensemble de ces données topographiques et stratigraphiques nous incitent à poser ici le problème de la définition du rôle imputé aux pièces recelant ces inhumations. Le nombre d'enfants inhumés dans une même salle est rarement supérieur à deux. Cependant, on a souligné la présence, dans le secteur 33 du Cayla, de six squelettes regroupés au sein d'un même espace. Une telle concentration de tombes en un même lieu peut attester que celui-ci était alors considéré comme une véritable nécropole. Faut-il encore que ces sépultures soient contemporaines. Quoiqu'il en soit, on note que cet ensemble appartient à une époque tardive, ceci pouvant expliquer cela. Les autres unités renfermaient trop peu d'individus pour que l'on puisse, à mon sens, considérer qu'elles étaient perçues exclusivement comme un lieu funéraire. Elles avaient

donc une autre fonction. Le fait que les cadavres soient enterrés le long des murs et non au centre de la pièce, est très probablement en relation avec la nécessité de pouvoir circuler à l'intérieur de celle-ci, sans pour autant piétiner les tombes.

Il est à présent nécessaire d'examiner de plus près ces sépultures, afin d'en saisir l'organisation.

On peut caractériser principalement deux modes d'ensevelissement du corps: "en pleine terre" et en urne. Le premier pose un certain nombre de problèmes en ce qui concerne son interprétation. En effet, lorsque l'on se trouve en présence d'un tel cas, on peut se demander si initialement il n'existait pas des structures en matériaux périssables qui auraient donc disparu (80), ou bien si le corps se trouvait ou non dans un espace volontairement colmaté. Il peut y avoir effectivement plusieurs raisons au fait que, dans la plupart des cas, aucune trace de fosse ne soit décelable. Le mort a pu être déposé sur une surface ou dans une fosse pour être immédiatement enseveli - par un sédiment qui ne peut être différencié des couches environnantes dans le cas de l'utilisation d'une fosse. Par ailleurs, la terre a tout aussi bien pu recouvrir le cadavre après la disparition de structures périssables destinées à la protéger. Ici encore seul un enregistrement minutieux de la position dans laquelle ont été découverts les ossements peut permettre de définir les différents paramètres. Ce travail est également valable pour les enterrements en urne, puisqu'il permettra de dire si celle-ci était vide ou non et dans quelle posture le corps y avait été placé.

Le nombre d'enterrements en urne est nettement moins conséquent que celui d'inhumation au sens strict du terme puisque cette catégorie n'est représentée que par deux exemples (Lattes, DP240 et DP241). Il n'est donc guère possible d'en tirer des conclusions générales. Il paraît cependant incontestable que ces récipients ont été déposés dans une fosse. Leur état de conservation et leur disposition, à la verticale dans un remblai, indiquent qu'ils n'ont pas été posés à la surface d'un sol d'occupation et qu'ils ont probablement été placés après la constitution de la couche qui les contenait. La fosse devait ensuite être comblée de façon à les caler. D'autre part, il semble que la taille de

l'urne varie selon la stature du corps devant y être inséré: le fœtus du dépôt 241 était dans un vase nettement plus petit que le nouveau-né de la pièce 9. Aucun système de fermeture n'ayant été retrouvé, on peut penser que soit il était inexistant, soit il était composé de matériaux périssables (bois, tissu...).

Enfin, en ce qui concerne les cas pour lesquels nous possédons des informations relatives à la nature et à l'emplacement exacts des restes osseux, nous remarquons qu'il s'agit toujours d'inhumations primaires. Il semble alors que le caractère très fragmentaire de certaines découvertes soit plutôt le fait de perturbations postérieures au dépôt — lors de réaménagements de l'habitat — ou d'un ramassage différentiel des ossements à la fouille.

Dans de nombreux cas les fouilleurs signalent la présence d'objets et d'ossements d'animaux fragmentés dans l'environnement immédiat du squelette. Or il est difficile de déterminer si ceux-ci rentrent dans la catégorie des offrandes, dans la mesure où il s'agit de sépultures noyées dans des remblais où les vestiges de ce type ne sont pas rares. Pour ce qui est des sépultures en urne, toute inclusion accidentelle n'est pas non plus à exclure puisque ces dernières n'étaient pas obturées. Par contre, si les objets se trouvent sous le squelette, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'offrandes. Sur les deux cas de sépultures de ce type, une seule a livré du mobilier (DP241). L'emplacement par rapport au squelette du clou en fer, du talus d'ovicapriné et du pépin de raisin n'ayant pas été relevé, nous ne pouvons nous prononcer à leur sujet. Seuls le galet et la plaque en plomb enroulée étaient sans doute situés sous le squelette et peuvent ainsi être classés dans la catégorie des offrandes. Leur signification reste cependant obscure. D'autre part, cette même inhumation étant accompagnée de trois dépôts annexes de restes animaux (un en urne et deux en pleine terre), on peut se demander si ces derniers ne seraient pas placés ici en tant qu'offrandes.

Il convient maintenant de voir plus en détail le "statut" du mort au sein de la tombe. Nous nous intéresserons donc à la position anatomique du corps, à l'âge au décès et enfin aux causes mêmes de celui-ci. La posture dans laquelle ont été inhumés les cadavres paraît assez variable et peut être fonction de la confi-

guration de la sépulture. Néanmoins, cette question étant trop rarement abordée et bien souvent de façon sommaire, il demeure actuellement impossible de dégager un système de référence. En sachant que le terme de la gestation se situe à 10 mois lunaires et en tenant compte des cas ayant bénéficié d'une étude ostéologique, on peut distinguer trois grandes classes d'âge. La première est constituée par un fœtus (Lattes/Saint-Sauveur, DP241), produit d'un avortement naturel ou provoqué, âgé de six mois lunaires. La deuxième concerne les prématurés, sujets nés avant terme mais viables. Elle est représentée par quatre individus âgés respectivement d'environ sept mois lunaires (Lattes, sondage 26, secteur 18A), de sept mois lunaires et demi (La Cayla, secteur 30, sujet n° 2), de huit à neuf mois lunaires (Lattes/Saint-Sauveur, 4239) et d'environ neuf mois lunaires et demi (Lattes-Saint-Sauveur, 4210). Enfin, la dernière catégorie comprend les enfants nés à terme, mort-nés, décédés à la naissance ou peu après. Les vingt-trois exemples restants appartiennent à celle-ci (81). Les résultats de cette étude mettent en évidence l'absence d'enfants ayant vécu quelques temps. Il semble qu'il y ait là une sélection volontaire des individus destinés à être inhumés en milieu domestique.

De façon générale les squelettes n'ont pas révélé de signes pathologiques très marqués. Quelques petites anomalies ont parfois été observées sur certaines pièces de la colonne vertébrale. Le site de Lattes a toutefois fourni un cas pathologique manifeste: toute la moitié droite du squelette post-crânien est très nettement atrophiée (Saint-Sauveur, DP240) (82). Seule une étude approfondie des ossements permettrait de définir quelles peuvent être les causes de la maladie et à quel point celle-ci pouvait mettre en danger la vie de l'enfant. Il n'est cependant pas toujours possible d'affirmer que la maladie identifiée est véritablement la cause directe de la mort.

L'ensemble de l'étude concernant le nombre, l'âge au décès et les pathologies osseuses de ces individus peut être une contribution à l'approche de l'état sanitaire des populations. On sait en effet, que le taux et les causes de mortalité infantile intéressent directement la population adulte. Il paraît évident qu'un fœtus, dont la mère est atteinte de mal-

nutrition ou de maladie, a moins de chance de se développer normalement et de survivre à la naissance.

La pratique d'inhumer dans l'habitat des enfants morts en bas-âge se présente comme un phénomène important tant par son étendue chronologique que géographique. La présence de telles inhumations est attestée à partir du milieu du VI^e s. av. n.è. jusqu'à la fin de la période protohistorique (83) sur pratiquement la totalité du Languedoc (84) (fig. 19-1 et 19-21).

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'établir un classement statistique par époque: sur bon nombre de sites, les fouilles sont inachevées, ce qui laisse prévoir un accroissement des découvertes. De plus, les superficies explorées pour chaque période n'étant pas équivalentes à l'intérieur d'un même site, il faudrait pouvoir faire une étude proportionnelle prenant en compte ce paramètre.

Quoi qu'il en soit, l'ampleur et l'homogénéité de ce fait démontre qu'il ne s'agit pas d'un microphénomène mais bien de pratiques socioculturelles largement répandues.

19.5.2. Autres exemples de restes osseux humains en milieu domestique

Huit sites languedociens ont livré, à ma connaissance, divers vestiges osseux humains qui se répartissent comme suit:

- Lattes: 1 inhumation secondaire du crâne d'un tout jeune enfant âgé d'environ 1 an et demi.
- Camp Redon: 14 fragments crâniens isolés appartenant à au moins 9 individus (1 enfant de moins de 5 ans, 1 grand enfant ou adolescent, 5 de taille adulte et 2 adultes).
- La Rallongue: 2 fragments crâniens isolés appartenant à 1 grand enfant et à 1 adolescent ou adulte.
- Tonnerre I: 1 fragment crânien d'adulte.
- La Liquière: 3 fragments crâniens isolés correspondant à 1 adulte jeune et à 1 adulte.
- Ambrussum: 2 ossements humains non identifiés.
- Ensérune: 1 inhumation d'adulte; divers ossements humains isolés et non identifiés.
- Le Cayla: 1 tombe à incinération; 1 inhu-

mation d'adulte; 2 inhumations d'adolescents; divers fragments de calottes crâniennes isolés.

L'ensemble de ces vestiges peut être divisé en deux grandes catégories: les sépultures, les restes osseux fragmentés et isolés.

La première catégorie comprend une tombe à incinération, quatre inhumations d'adolescents et d'adultes et une inhumation secondaire partielle. Le caractère tout à fait isolé de la tombe à incinération dans l'habitat de Mailhac interdit toute conclusion. Sur les quatre squelettes d'adolescents et d'adultes, un a été retrouvé dans un silo (Ensérune), les trois autres étaient placés contre ou sous le rempart, à l'intérieur de l'oppidum du Cayla. Il est à noter que le premier cas se distingue des trois autres, de part le lieu même dont il est issu. D'autre part, tout au moins en ce qui concerne les exemples du Cayla, il semble qu'il s'agisse véritablement de sépultures dont l'emplacement aurait été volontairement choisi. En revanche, leur nombre extrêmement réduit révèle un usage qui reste tout à fait exceptionnel. Un unique cas d'inhumation secondaire partielle est attesté (Lattes, SP138). Rappelons qu'il s'agit du dépôt du squelette céphalique d'un tout jeune enfant accompagné d'un fragment de mandibule de porc.

La deuxième catégorie rassemble divers ossements humains retrouvés épars au sein de l'habitat. Nous ne possédons guère d'informations quant à leur position stratigraphique et topographique. On retrouve ce type de vestiges sur un nombre important de sites. La nature des pièces osseuses n'est pas toujours spécifiée. On remarque néanmoins que lorsqu'elles sont identifiées il s'agit presque toujours de fragments de calotte crânienne et de mandibule appartenant à des individus d'âge divers. Il se pourrait donc que nous soyons ici en présence d'un choix manifeste et significatif. Par contre l'âge ne semble pas être un critère déterminant. Certes, dans certains cas, on peut se demander si ces ossements isolés ne proviennent pas de sépultures remaniées lors de l'aménagement ou de réfections de l'habitat (85). Mais leur spécificité pourrait aussi les rattacher à des inhumations secondaires partielles, du même type que celle de Lattes.

En ce qui concerne les restes crâniens, fragmentés ou non, seules les découvertes effectuées sur les sites lagunaires de l'étang de

Mauguio, de La Liquière, de Lattes et d'Ensérune sont datées. Elles s'échelonnent du Bronze Final IIIB (étang de Mauguio) à la fin du IIe s. av. n. è. (Ensérune). On note entre les deux ensembles d'inhumation du Cayla un important hiatus du milieu du VIe s. au début du IIIe s. av. n. è. (fig. 19-21).

Ces données, malgré leur imprécision, montrent bien que l'habitat pouvait être le cadre de pratiques funéraires autres que l'inhumation d'enfants morts en bas-âge.

19.5.3. Les dépôts d'animaux

Au total six de ces dépôts ont été mis au jour: 3 à Lattes, 2 à Nages et 1 à Ambrussum. De façon générale, leurs caractères topographiques et stratigraphiques ne diffèrent pas de ceux des sépultures de périnataux. Pour ce qui est des conditions d'ensevelissement, on note qu'à l'exception d'un cas (Lattes, DP 241), enterré en pleine terre, tous les restes animaux se trouvaient dans des urnes (86). Deux de ces urnes (Nages) avaient elles-mêmes été logées dans un caisson en pierre.

Le trait fondamental qui permet de les distinguer des inhumations d'enfants en urne est la nature même du contenu de cette dernière. Les animaux les plus représentés sont l'oiseau et le serpent. Les deux sont même parfois associés (Lattes/Saint-Sauveur, DP 246). Plus rarement, quelques os de microfaune ont été retrouvés mêlés aux autres ossements —il s'agit probablement d'intrusions. D'autre part, le dépôt en pleine terre de Lattes comprenait, outre un petit volatile, les restes d'un chien de soixante jours environ.

Quelques objets peuvent être joints aux animaux: un clou en fer avec un serpent à Ambrussum; un clou en fer, un cardium poli et divers fragments de métal non identifiables avec l'oiseau et le chien à Lattes; enfin, une monnaie avec deux pattes d'oiseaux différents sur ce même site. Dans l'état de la question, il ne semble pas possible d'interpréter précisément ces associations.

La période dans laquelle se placent ces dépôts est plutôt restreinte et relativement tardive puisqu'elle est comprise entre le IIe s. av. n.è. et le Ier s. de n.è. (fig. 19-21). Cette série, bien que limitée, est assez remarquable par son homogénéité. Cependant, le fait que la majori-

té des vestiges soit en urne n'exclut pas, au même titre que pour les bébés, l'existence de dépôt en pleine terre. Une urne dans un remblai se repère plus facilement à la fouille qu'un squelette d'oiseau ou même de chiot.

19.5.4. Rites en milieu domestique, aspects de la pensée magico-religieuse

D'après les analyses qui précèdent, nous serions donc en présence de traces de faits socioculturels dont l'impact et l'étendue sont encore inconnus, d'un rituel, au sens d'une action précise accomplie avec une certaine fréquence dans une société donnée et revêtant une certaine signification (87). Pour aborder cette question des rites domestiques, nous nous en tiendrons strictement aux données archéologiques en procédant à une classification des dépôts. Nous distinguons essentiellement trois grandes catégories: les sépultures primaires de sujets d'âges divers, les sépultures secondaires partielles et enfin les dépôts d'animaux.

Nous savons par ailleurs que, pour les sociétés protohistoriques, le principal lieu funéraire est la nécropole, située hors du périmètre urbain. Il faut désormais considérer que ce lieu n'était pas exclusif puisque l'on retrouve des sépultures à l'intérieur même des agglomérations. L'inhumation primaire d'un individu constitue donc une des réponses à la nécessité d'attribuer une place, quelle qu'elle soit, à sa dépouille. Or, aucun cas d'enfant mort dans la période périnatale n'a été recensé, à ce jour, dans les nécropoles, alors que la plupart des autres classes d'âge y sont représentées (88). Leur présence est, en revanche, attestée au sein de l'espace domestique, dans des proportions plus importantes comparativement aux sujets plus âgés.

L'âge au décès serait donc un critère de choix fondamental, interdisant l'accès des nécropoles aux périnataux. On a là sans doute l'indice d'une distinction importante, entre les enfants n'ayant pas encore vécu et les autres membres de la communauté, qui pourrait être fonction de leur statut social (89). Le nombre de périnataux retrouvés est cependant très faible et ne paraît pas correspondre au taux de mortalité supposé pour ces populations. On est donc en droit de se demander s'il n'existerait pas d'autres pratiques, d'autres lieux funéraires

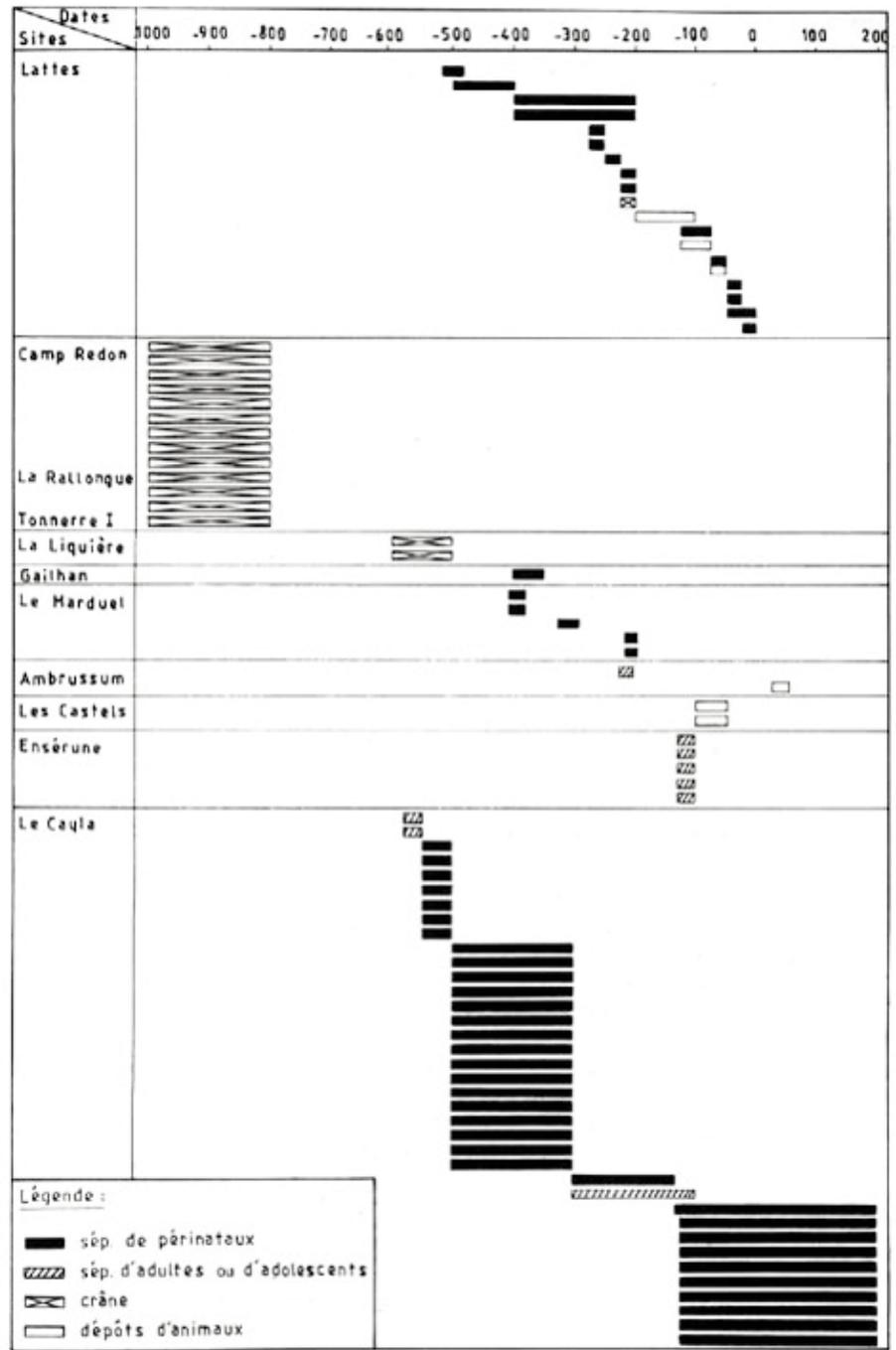
concernant les enfants morts en bas âge. D'autre part, la présence d'inhumations d'adultes ou d'adolescents dans l'habitat nous incite à penser que, dans certains cas jusqu'ici très rares, la règle définie par les critères d'âge pouvait être contredite.

Quant aux inhumations partielles, elles nous semblent plus intimement liées à des croyances magico-religieuses. En effet, le prélèvement et l'enterrement d'un crâne constituent des actes plus complexes quant à leurs motivations. Le cas que nous possédons ne porte aucune trace de décapitation sommaire. Il y aurait donc eu, après la mort du sujet, une période d'attente avant que le crâne ne soit prélevé pour être enseveli. Le devenir du reste du corps nous est inconnu. Cette succession d'actes, la sélection d'une partie du corps et du lieu de dépôt, trahissent l'existence d'une pensée religieuse attribuant au crâne une valeur, une signification ou un rôle particulier qu'il reste difficile de définir (90).

De même, les dépôts d'animaux sont sans conteste une autre forme d'expression de la pensée religieuse, où interviennent visiblement des croyances magiques. Les soins particuliers dont ces enterrements ont fait l'objet ne peuvent s'expliquer que par l'attribution d'un rôle spécifique aux espèces animales inhumées dans l'habitat (91).

En conclusion, il semble indéniable que les pratiques de dépôts humains ou animaux dans l'habitat étaient rituelles. Les découvertes archéologiques laissent entrevoir, entre de vastes zones d'ombre, une pensée religieuse complexe et élaborée pouvant s'exprimer de manières très diverses. Il est possible que certains de ces dépôts ne concernent pas exclusivement le groupe familial habitant dans les pièces dans lesquelles ils ont été placés. La signification dont ils sont chargés embrasserait alors un champ beaucoup plus large qu'un simple rite domestique.

Je terminerai en soulignant l'importance, pour progresser dans l'interprétation de tels documents, de développer une analyse des sépultures et dépôts retrouvés dans l'habitat directement assujettie à une fouille extrêmement minutieuse au cours de laquelle tout doit être noté, même les indices les plus insignifiants. Seules des données précises et complètes permettront à terme une meilleure compréhension des rites et de leur fonctionne-



• 19-21: Tableau de répartition géographique et chronologique des dépôts. Chaque cas est représenté par un rectangle dont la longueur matérialise la fourchette chronologique qui lui correspond.

ment. Ainsi pourra-t-on inscrire ces phénomènes rituels dans un champ d'investigations plus vaste, en les comparant aux autres données disponibles sur la pensée religieuse et l'organisation sociale de populations protohistoriques méridionales.

NOTES

(1) L'étude de la faune a été effectuée par Assumption Colomer i Arcas et les études ostéologiques par Henri Duday et Anne-Marie Tillier (Laboratoire d'Anthropologie de Bordeaux I, 33405 Talence), sans l'aide desquels ce travail n'aurait pas été possible. Qu'ils en soient ici remerciés.

(2) Voir ci-dessus, chapitre 5.

(3) Ubelaker 1984, fig.62.

(4) Nous avons choisi ce terme pour désigner les enfants morts dans la période périnatale.

(5) Il n'en sera pas question dans cet exposé qui ne rend compte que des découvertes des îlots 1, 3 et 4. Il s'agit d'ossements appartenant à un enfant mort durant la période périnatale, qui ont été retrouvés parmi la faune du remblai 5004. Ce remblai couvrait toute la moitié sud de l'îlot située approximativement à l'ouest du mur M210. L'importance de la surface recouverte par la couche rend impossible toute tentative visant à situer précisément cette inhumation par rapport aux structures.

(6) Voir ci-dessus chapitre 1.

(7) *Ibidem*.

(8) Voir ci-dessus chapitre 1.

(9) *Ibidem*.

(10) *Ibidem*.

(11) Monnaie 4246-3, Voir ci-dessus chapitre 12. Il s'agit d'un petit bronze de Marseille; au droit: Apollon lauré à droite, au revers: taureau cornupète (traces de lettres au-dessus du taureau).

(12) T: thoracique; L = lombaire; C = cervicale; S = sacrée.

(13) Rapport de fouille triennal, Lattes, 1986, 62.

(14) Pour les sites offrant une importante série de dépôts protohistoriques, nous avons également signalé les cas qui, par leurs caractéristiques, semblaient se placer dans la continuité —même si leur datation dépassait légèrement notre cadre chronologique. Une coupure brutale paraissait arbitraire.

(15) Py 1988, voir: pour le sondage 14, p.78, fig. 6 et p.79; pour le sondage 15, p.79 et p.80 fig. 7; pour le sondage 26—secteur 7B, p.97; pour le sondage 26—secteur 11, p.98; et enfin pour le sondage 26—secteur 21, p.105.

(16) Arnal et al. 1974.

(17) Prades 1984, 12-13.

(18) Ces dernières sont toutes datées du haut-Empire (Ier-IIe s. de n.è.); voir Py 1988, 139. En ce qui concerne le seul de ces dépôts dont le contenu a été identifié (sondage 26, secteur 21) voir notamment Prades 1982: une urne pourvue d'un couvercle et contenant un oeuf avait été enfouie à même le sol 1Ab'.

(19) Ce sondage se situe au nord-est du terrain de football, à l'extrémité sud de la rue des Roses; Py 1988, 93.

(20) Py 1988, 99.

(21) Arnal et al. 1974, 37.

(22) *Ibidem*, 291.

(23) D'après le docteur Montoya (Prades 1984, 13) les mesures données par Mme Engels comportent une anomalie: les bras sont anormalement courts. On peut penser qu'il s'agit plutôt d'une erreur de mesure que d'un trait morphologique ou pathologique, comme le laissent entendre Henri Prades et le docteur Montoya.

(24) Arnal et al. 1974, 45.

(25) *Ibidem*, 46 et fig. 13.

(26) Il semble malheureusement avoir disparu depuis. La photographie étant illisible, nous devons nous en tenir aux informations données par les fouilleurs (p.46 et 48) et par Mme Engels (p.292). Les deux points de vue étant contradictoires en ce qui concerne la position du squelette, il nous a semblé plus sage d'adopter celui du médecin, certainement plus compétent pour les questions anatomiques.

(27) *Ibidem* p. 4 (préface de Fernand Benoit) et p. 48.

(28) *Ibidem* p. 54.

(29) Py 1988, 130-133.

(30) Celui-ci a, semble-t-il, également disparu depuis lors.

(31) Prades 1984.

(32) Prades 1974, 7-8; Prades et al. 1985, 12.

(33) Prades et al. 1985, 14-15; Duday 1985 121-122. Ceux-ci se composent des restes d'une inhumation d'adulte jeune (entre 18 et 25 ans) —qui ne semble pas correspondre à une sépulture: mort accidentelle?— et d'une tombe à incinération en coffre. Notons aussi la présence sur le site de Forton (commune de Lansargues), dans un niveau du Bronze Final III, d'un squelette humain près de fosses (cf. Prades et al. 1985, 15). Ce sujet n'a pas fait l'objet d'une étude anthropologique.

(34) Duday 1985.

(35) *Ibidem*, p.122.

(36) Duday 1984.

(37) *Ibidem*, p.351.

(38) Py et al. 1984, 58.

(39) Duday 1984, 353-354.

(40) *Gallia*, 41, 2, 1983, 510-511; Duday et al., 1985. Elle a également fait l'objet d'une fouille spécialisée. Les nombreux autres cas découverts depuis sont analysés dans Dedet et al., à paraître.

(41) Py et al. 1986, 19; Py 1987, 744; *Gallia*, 1987-1988, 1, 239-240.

(42) Duday 1986.

(43) Py et al. 1986, fig. 1.

(44) Duday 1986, 71.

(45) *Ibidem* p. 75.

(46) Les informations fournies dans Py 1987 ont pu éventuellement être complétées par celles contenues dans les bordereaux d'enregistrement de la fouille que M. Py a bien voulu nous transmettre en même temps que les ossements et les documents photographiques. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour l'en remercier. Voir Fabre 1988, 82-91: les analyses ostéologiques incluses dans ce travail ont été faites par Henri Duday et Anne-Marie Tillier.

(47) Document M. Py.

(48) La fibula a visiblement été bougée lors de la fouille car elle devrait se trouver à l'opposé par rapport au tibia.

(49) Renseignements M. Py.

(50) Py 1987, 744 et doc. 275.

(51) Duday et al. 1989.

(52) *Ibidem*

(53) Fiches et al. 1979, 39.

- (54) Py 1987, 744.
- (55) *Gallia* 37, 2, 1979, 535-536; Fiches 1982, 40; Fiches 1986, 123, fig. 6, fig. 103 et 104.
- (56) Py 1978.
- (57) *Ibidem* p. 84, fig. 27, fig. 28 et fig. 97 n° 8.
- (58) *Ibidem* p. 98, fig. 98 n° 106 et fig. 99 n° 4.
- (59) *Ibidem* p. 19, note 3 et Py 1987, 744.
- (60) *Gallia*, 27, 2, 1969, 397. Deux cas de sépulture à inhumation placée dans des silos sont signalés sur l'oppidum de la Lagaste (Pomas, Aude). Tous deux se rattachent aux IIe-Ier s. av. n.è. Voir Rancoule 1965, 55.
- (61) Taffanel 1938 16-17; Taffanel 1956, 39-40; Jannoray 1955, 240.
- (62) Hélène 1938, 297; Louis 1955, 125 et fig. 97; Taffanel 1938, 16-17 et fig. 8; Taffanel 1956, 45-46.
- (63) Louis *op. cit.* Le niveau I de l'oppidum de Ruscino (Château-Rousillon) renfermait une inhumation similaire: le squelette était également enfoui sous un amas de pierres et était, semble-t-il, accompagné d'offrandes. Voir Louis 1955, 132-133.
- (64) Taffanel 1938, 17.
- (65) Les documents (photos, relevés et notes) concernant ces deux sujets et l'ensemble des sépultures de périnataux nous ont été confiés par Odette et Jean Taffanel en même temps que les ossements. Nous tenons ici à leur exprimer toute notre reconnaissance.
- (66) Taffanel 1956, 25.
- (67) Louis 1955, 94 et 123 (tous ne sont pas traités ici); Taffanel 1938, 15; Taffanel 1956, 34; Jannoray 1955, 240; Fabre 1988, 101-125.
- (68) Taffanel 1956, 51.
- (69) Cette étude est faite en collaboration avec Henri Duday. Voir pour les huit cas dont l'analyse des ossements est terminée: Fabre 1988, 102-125.
- (70) Taffanel 1938, 15.
- (71) Louis 1955, 123 et fig. 97. Rappelons que l'unique inhumation d'adulte du site est aussi issue de ce secteur.
- (72) Un cas d'inhumation de nouveau-né dans un espace non couvert est attesté sur l'oppidum du Plan de la Tour. cf. supra 19.4.3.
- (73) N° 59 de l'inventaire des monnaies du Cayla.
- (74) Ce type de travail comprend une fouille spécialisée avec enregistrement précis de chaque pièce osseuse suivie d'une étude en laboratoire. Voir Duday et al. 1985.
- (75) Les fragments squelettiques appartenant à des nouveau-nés (calottes crâniennes ou autres) retrouvés isolés dans les habitats de Lattes, du Marduel et du Cayla sont comptabilisés comme individus: ces sites ayant livré une importante série de ces sépultures, nous considérons qu'il s'agit là de restes de tombes partiellement détruites. D'autre part, il faut ajouter à ce décompte les cas du Plan de la Tour (Gailhan) qui n'ont pas été publiés et ceux présumés d'Ensérune (Nissan).
- (76) Voir Duday et al. 1985, 89 et supra.
- (77) Seul le cas du Plan de la Tour déroge à cette règle.
- (78) Nous avons cependant noté que les cinq sépultures du Marduel étaient toutes placées contre le parement ouest des murs. Mais il s'agit là d'un exemple isolé.
- (79) La dalle fermant la fosse, dans laquelle le sujet n° 4 du Marduel était inhumé, signalait peut-être également la sépulture au niveau d'un sol. Les couches supérieures étant détruites il est impossible d'être affirmatif.
- (80) Voir notamment à ce sujet: Mordant, 1987.
- (81) Rappelons que sur les 38 individus fournis par Le Cayla, l'âge au décès de 8 seulement a été déterminé. Le décompte relatif aux classes d'âge se base donc sur 28 cas.
- (82) Bien que le foetus issu du même site (DP 241) ne présente aucune trace de pathologie osseuse, il pourrait éventuellement être mis en relation avec cet enfant anormalement formé. En comparaison des autres cas et de par leur aspect physique, tous deux pouvaient effectivement être perçus par leurs contemporains comme le résultat de phénomènes exceptionnels. Ce sont d'ailleurs les deux seuls individus qui soient inhumés en urne.
- (83) Nous savons par ailleurs que le phénomène dépasse largement ce cadre chronologique puisque des sépultures du même type sont signalées sur le site de Cambous pour la période chalcolithique (voir *Gallia Préhistoire*, 21, 1, 1978, 172-174) et sur les sites du Cayla et de Sallèles d'Aude pour la période gallo-romaine. Au sujet de ce dernier site voir: Laubenheimer, 1989; il s'agit cependant dans ce cas d'une véritable nécropole de nouveau-né. Le site de Cambous a également livré un fragment de crâne et un maxillaire humain.
- (84) De même, ces inhumations sont connues en Provence sur les sites de Saint-Blaise (Bouloumié, 1984, 46-47 et 95) et des Baou de Saint-Marcel à Marseille (Gantès et al. 1980, 72 et 89-90) et en Espagne, principalement en Catalogne et dans la vallée de l'Ebre (Beltran 1976-1978, 311).
- (85) Voir notamment l'exemple des Castels à Nages.
- (86) Le dépôt du sondage 26 (secteur 11) n'est pas comptabilisé ici puisque nous ignorons s'il était dans la coupe campanienne ou bien à proximité, en pleine terre.
- (87) Voir Cazeneuve 1971, 9-17.
- (88) Taffanel 1987, 34.
- (89) Pour expliquer la présence des inhumations d'enfants morts en bas-âge dans l'habitat, on a souvent parlé de sacrifice se rattachant à un éventuel rite de fondation. Cette hypothèse nous semble arbitraire puisque les squelettes étudiés n'ont livré aucune preuve tangible de mort provoquée intentionnellement.
- (90) on a souvent attribué à ces crânes une valeur apotropaïque liée à un culte des ancêtres ou guerrier (voir notamment Jannoray 1955, 410-411 et Benoit 1969, 20-22). Mais, une telle interprétation peut-elle s'appliquer à un enfant d'environ 1 an et demi?
- (91) Une valeur prophylactique leur est généralement attribuée (voir Fiches et al. 1979, 39 et Py 1978, 98).

BIBLIOGRAPHIE

- Arcelin 1979** : P. Arcelin, Croyance et vie religieuse, manifestations culturelles, rituels funéraires, *Dossiers de l'Archéologie*, 35, 1979, 99-107.
- Arnal et al. 1974** : J. Arnal, R. Majurel et H. Prades, *Le port de Lattara, Lattes, Hérault*, Bordighera-Montpellier, 1974.
- Beltran 1976-1978** : M. Beltran Lloris, Enterramientos infantiles en el poblado ibérico de la Romana (La Puebla de Híjar, Teruel), *Ampurias*, 38-40, 1976-1978, 307-315.
- Benoit 1969** : F. Benoit, *L'art primitif méditerranéen dans la basse vallée du Rhône*, Nouvelle édition revue et augmentée, Aix-en-Provence, 1969.
- Bouloumié 1984** : B. Bouloumié, Un oppidum gaulois à Saint-Blaise en Provence, *Histoire et Archéologie, les Dossiers*, 84, 1984, 6-96.
- Bouloumié 1985** : B. Bouloumié, Dépôt votif du IIe s. avant J.-C. à Saint-Blaise: un rite d'envoûtement?, *AMM*, 11, 1985, 63-67.
- Cazeneuve 1971** : J. Cazeneuve, Sociologie du rite, PUF, coll. SUP, 1971, 331 p.
- Dedet et al., à paraître** : B. Dedet, H. Duday et A.-M. Tillier, Inhumations de foetus, nouveau-nés et nourissons dans les habitats protohistoriques du Languedoc: l'exemple de Gailhan, à paraître.
- Duday 1984** : H. Duday, Les restes humains de l'oppidum de La Liquière, dans [M. Py, F. Py, P. Sauzet et C. Tendille, *La Liquière, village du Ier Age du Fer en Languedoc oriental*, RAN, sup.11, Paris, 1984], 351-354.
- Duday 1985** : H. Duday, Les restes humains découverts dans les gisements lagunaires des rives de l'étang de Mauguio, dans *L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer, III, Synthèses et Annexes*, ARALO, Cahier n°13, Caveirac, 1985, 117-122.
- Duday 1986** : H. Duday, Les restes humains découverts dans la zone 122, dans [M. Py, D. Lebeauin et al., Stratigraphie du Marduel, III, les niveaux des IIe et Ier s. av. n. è. sur le Chantier Central, *DAM*, 9, 1986], 71-75.
- Duday et al. 1979** : H. Duday, V. Fabre et A.-M. Tillier, La sépulture de nouveau-né, dans [M. Py, D. Lebeauin et al., Stratigraphie du Marduel, IV, les niveaux des IVe et IIIe s. av. n. è. sur le Chantier Central, *DAM*, 12, 1989], 187-189.
- Duday et al. 1985** : H. Duday et B. Dedet, Une inhumation protohistorique de nouveau-né sur l'oppidum du Plan de la Tour à Gailhan, Gard, *CNSS*, 110e Congrès, Montpellier, 1985, 89-95.
- Fabre 1988** : V. Fabre, *Les inhumations domestiques de périnataux*, Maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Montpellier III, 1988, 182 p. dact.
- Fazekas et al. 1978** : I. G. Fazekas et F. Kosa, *Forensic fetal osteology*, Akademiai Kiado, Budapest, 1978.
- Fiches et al. 1979** : J.-L. Fiches, X. Gutherz et J.-C. Roux, Sondages au sommet de la colline d'Ambrussum (Villetelle, Hérault), *DAM*, 2, 1979, 27-50.
- Fiches 1982** : J.-L. Fiches, *L'oppidum d'Ambrussum, le pont romain, le quartier bas*, ARALO, guide n°3, Caveirac, 1982.
- Fiches 1986** : J.-L. Fiches, *Les maisons gallo-romaines d'Ambrussum (Villetelle, Hérault), la fouille du secteur IV, 1976-1980*, DAF, 5, Paris, 1986.
- Gantès et al. 1980** : L.-F. Gantès et G. Rayssiguier, Les sondages Ib-nord des Baous de Saint-Marcel à Marseille, *DAM*, 3, 1980, 65-94.
- Hélène 1938** : Ph. Hélène, Nouvelles découvertes à Mailhac, *BCAN*, 18, 1938, 296-298.
- Jannoray 1955** : J. Jannoray, *Ensérune, contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale* (BEFAR, fasc. 181), Paris, 1955.
- Laubenheimer 1989** : F. Laubenheimer, Une nécropole de nourissons gallo-romains, *La Recherche*, 208, 1989, 402-403.
- Louis et al. 1955** : M. Louis, O. et J. Taffanel, *Le Premier Age du Fer languedocien, I, Les habitats*, Bordighera-Montpellier, 1955.
- Meiklejohn et al. 1978** : C. Meiklejohn et T. S. Constandse Westerman, The Human skeletal material from Swifterbant, Earlier Neolithic of the Northern Netherlands, I, Inventory and Demography, *Palaeohistoria*, 20, 3, 1978, 39-89.
- Mordant 1987** : D. Mordant, Les inhumations "en pleine terre"? L'exemple de La Petite Seine, *Anthropologie physique et archéologie*, Paris, 1987, 155-165.
- Prades 1974** : H. Prades, *Les terramares melgoriens*, Mauguio, 1974.
- Prades 1982** : H. Prades, Lattara: à propos d'un œuf, *Journal communal de Lattes*, 19, 1982, 9-10.
- Prades 1984** : H. Prades, Foetus lattarenses, *Journal communal de Lattes*, 24, 1984, 12-13.
- Prades et al. 1985** : H. Prades et al., Les sondages du Groupe Archéologique Painlevé, *L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio (Hérault) au Bronze final et au Ier Age du Fer, I, Les recherches du Groupe Archéologique Painlevé*, ARALO, cahier n°11, Caveirac, 1985.
- Py 1978** : M. Py, *L'oppidum des Castels à Nages, Gard, fouilles 1968-1978*, Gallia, sup.35, Paris, 1978, 363 p., 148 fig.
- Py 1986** : M. Py, Lattes, côté recherche: bref bilan des travaux antérieurs, apport des fouilles programmées, *NA*, 25, 1986, 73-81.
- Py 1987** : M. Py, *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nimoise*, Thèse d'Etat, Montpellier, 1987, 3 vol.
- Py 1988** : M. Py, Sondages dans l'habitat antique de Lattes: les fouilles d'Henri Prades et du Groupe Archéologique Painlevé (1963-1985), *Lattara 1*, 1988, 65-146.
- Py et al. 1984** : M. Py, F. Py, P. Sauzet et C. Tendille, *La Liquière, village du Ier Age du Fer en Languedoc oriental*, RAN, sup.11, Paris, 1984.
- Py et al. 1986** : M. Py, D. Lebeauin et al., Stratigraphie du Marduel, III, les niveaux des IIe et Ier s. av. n. è. sur le Chantier Central, *DAM*, 9, 1986, 9-80.
- Rancoule 1965** : G. Rancoule, L'oppidum protohistorique de La Lagaste, Pech-Tartari, Camp-dal-Ker, *CLPA*, 14, 1965, 49-70.
- Taffanel 1938** : O. et J. Taffanel, Le Cayla de Mailhac (Aude), *BSESA*, 42, 1938, 110-147.
- Taffanel 1956** : O. et J. Taffanel, Les civilisations préromaines dans la région de Mailhac, Aude, *ER*, 5, 1956, 7-29 et 103-130.
- Taffanel 1987** : J. Taffanel, L'absence de nouveau-nés dans les sépultures depuis le Néolithique, *Science et Foi, Les nouvelles du CESHE*, 4, 1987, 34-36.
- Ubelaker 1984** : D. H. Ubelaker, *Human skeletal Remains*, 2e éd., Taraxacum, Washington, 1984.